



CERTIFICAT DE SUPERFICIE PRIVATIVE « LOI CARREZ »

Rapport n° : DF-2504-835-CA

Date de visite : 15/04/2025

1. Références réglementaires

Ordonnance 2005-0655 du 8 juin 2005

Loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété

Décret no 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété

Superficie privative (Décret no 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété) : La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot [...] est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre. Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie [...]. Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement

2. Désignation du bien

Adresse : 117, rue Loubon 13003 MARSEILLE 03

Cadastre : Section : 811 M
Parcelle : 254

Type : Habitation (partie privative d'immeuble) 4 pièces / Lot(s) n° : 37 et 40

Titre de propriété fourni : ☒ Oui ☐ Non

3. Désignation des parties

Propriétaire du bien :

M. Rafik CHERGUI

Adresse non communiquée

Donneur d'ordre :

Scp Albertin, Joseph et Font

87, rue Paradis

13006 MARSEILLE

4. Désignation de l'opérateur

SARL Adk Diag 13

Siège social : 45, rue Fort Notre Dame 13001 MARSEILLE

Opérateur de repérage : David FREGE

RCP ALLIANZ n° 46.944.947

Signature de l'opérateur

Fait à Marseille, le 15/04/2025



5. Superficies mesurées (voir détail du métrage en page 2/2)

Surface Loi Carrez totale : 66,40 m² (soixante-six mètres carrés quarante)*

Voir détail du métrage en page 2/2

*Conformément à la jurisprudence « Cour de cassation, civile, Chambre civile 3, 28 janvier 2015, 13-26.035 », le présent mesurage :

- Ne s'applique qu'à l'espace désigné par le donneur d'ordre comme étant son lot privatif ;
- Ne s'applique qu'à l'espace apparemment privatif, tel qu'il se présente au jour du mesurage, sans considération des actes antérieurs ;
- Ne décrit et ne délimite pas le lot appartenant réellement au donneur d'ordre.

En cas de doute, il est donc recommandé de faire vérifier la consistance juridique du lot par un juriste professionnel.



Loi
Carrez

Adk Diag 13

DF-2504-835-CA Page 1 sur 3

Siège social :
45, rue Fort Notre Dame
13001 MARSEILLE

SARL au capital de 5 000 €
RCS Marseille 532 926 946 / APE : 7120B
RCP Allianz : 46.944.947

Téléphone
06.71.65.21.41

Internet
Email : adkdiag13@gmail.com
www.adkdiag13.com



CERTIFICAT DE SUPERFICIE PRIVATIVE « LOI CARREZ »

Rapport n° : DF-2504-835-CA

Date de visite : 15/04/2025

6. Détail du mesurageSurfaces Carrez - Lot principal :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez (m²)	Surface totale (m²)**	Motif de non prise en compte
Entrée	3,65	3,65	--
Chambre 1	11,20	11,20	--
Pièce	5,75	5,75	--
Débarras	1,10	1,10	--
Séjour	18,40	18,40	--
Chambre 2	10,60	10,60	--
Cuisine - avec placard-s	9,75	9,75	--
Salle de bain	4,75	4,75	--
WC	1,20	1,20	--

*Hsp=Hauteur sous plafond

**Surfaces informatives non contractuelles

TOTAL Surface Carrez : 66,40 m²**TOTAL Surface au sol** : 66,40 m²**

Les surfaces figurant sur ces tableaux ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie privative est certifiée conforme à la définition du Décret n°97-532 du 23 mai 1997. Etabli sous réserve de communication et de vérification du titre de propriété relatif à la description et à la répartition du ou des lots ainsi qu'aux éventuelles modifications apportées par le cédant. Dans les cas où le titre de propriété n'aurait pas été présenté, le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le donneur d'ordre ou son représentant. **Dans ces cas, il appartient donc au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative.** Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un laser mètre.

CERTIFICAT DE SUPERFICIE PRIVATIVE « LOI CARREZ »

Rapport n° : DF-2504-835-CA

Date de visite : 15/04/2025

CROQUIS DU BIEN*Non côté, non contractuel*

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2513E1289912R
Etabli le : 15/04/2025
Valable jusqu'au : 14/04/2035

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

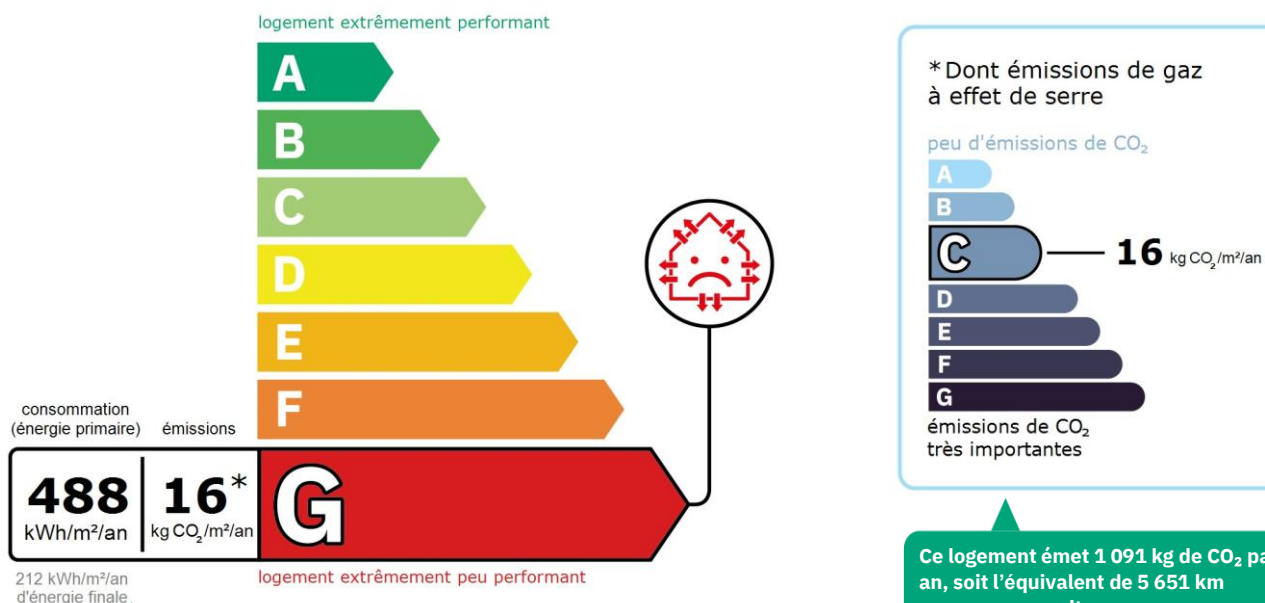


Adresse : **117, rue Loubon**
13003 MARSEILLE 03
N° de lot: 37 et 40

Type de bien : Appartement
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : **66.4 m²**

Propriétaire : M. Rafik CHERGUI
Adresse : Adresse non communiquée

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 1 091 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 5 651 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **2 450 €** et **3 350 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

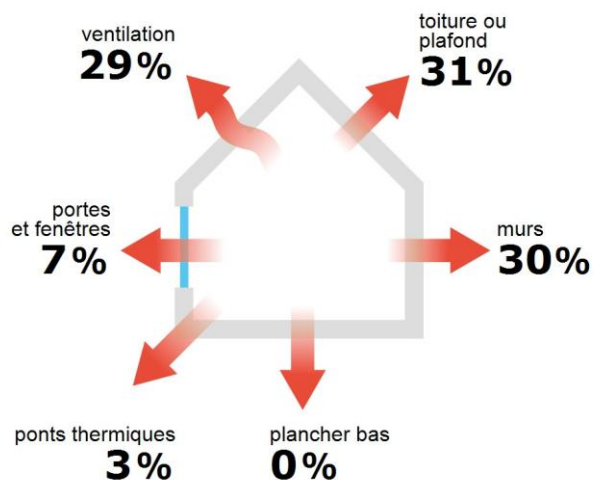
Informations diagnostiqueur

Adk Diag 13
45, rue Fort Notre Dame
13001 MARSEILLE
tel : 06.71.65.21.41

Diagnosticteur : FREGE david
Email : adkdiag13@gmail.com
N° de certification : B2C 0255
Organisme de certification : B.2.C



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

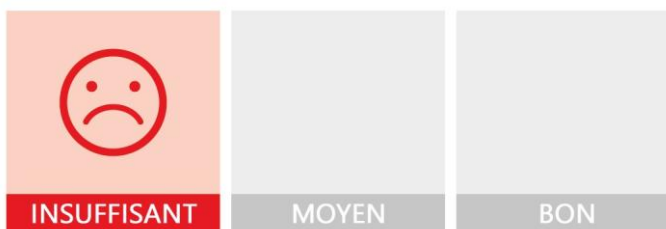


Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



fenêtres équipées de volets extérieurs

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture de votre logement.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	⚡ Electrique	28 366 (12 333 é.f.)	entre 2 150 € et 2 920 €	 87 %
 eau chaude	⚡ Electrique	3 808 (1 655 é.f.)	entre 280 € et 400 €	 12 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	⚡ Electrique	290 (126 é.f.)	entre 20 € et 30 €	 1 %
 auxiliaires				0 %
énergie totale pour les usages recensés :		32 463 kWh (14 114 kWh é.f.)	entre 2 450 € et 3 350 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 108ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

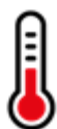
Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -20% sur votre facture **soit -653€ par an**

Astuces

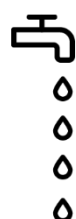
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 108ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

44ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture **soit -96€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en briques creuses d'épaisseur ≤ 15 cm non isolé donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur / Mur en briques pleines simples d'épaisseur 23 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur / Mur en briques pleines simples d'épaisseur 23 cm donnant sur l'extérieur / Mur en briques pleines simples d'épaisseur 15 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
 Plancher bas	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Toiture/plafond	Plafond sous solives bois donnant sur un comble fortement ventilé Plafond sur solives bois donnant sur l'extérieur (combles aménagés)	insuffisante
 Portes et fenêtres	Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec volets battants bois Fenêtres battantes bois, simple vitrage sans protection solaire Porte(s) bois opaque pleine	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 100 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 13200 à 19900€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 4,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ⚠ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}$, $S_w = 0,42$
 Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur. ⚠ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété	$R > 7,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
 Ventilation	Installer une VMC hygroréglable type B	

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 5700 à 8500€

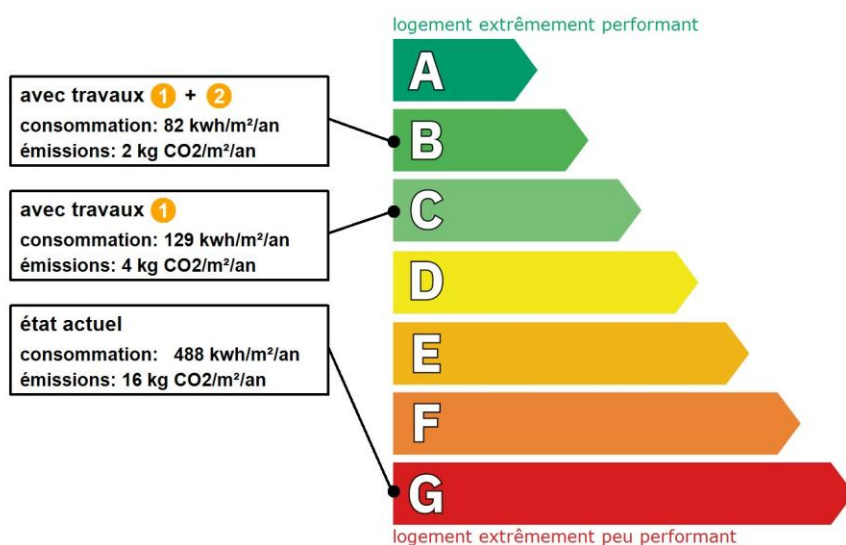
Lot	Description	Performance recommandée
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	$SCOP = 4$

Commentaires :

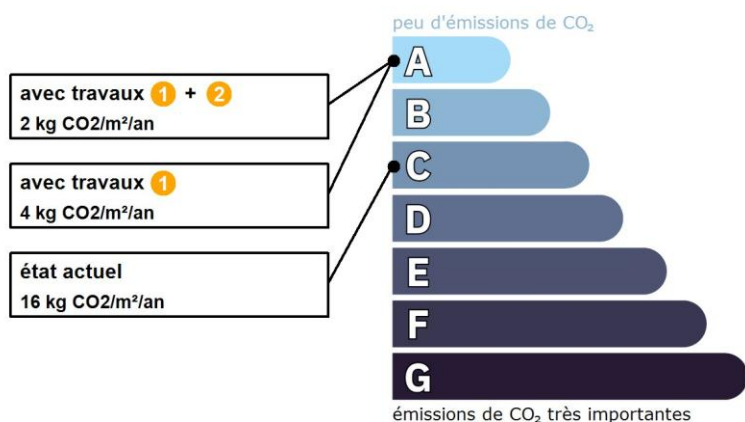
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



TOUT POUR MA RÉNOV'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur BBS Slama: 2024.6.1.0]**
Référence du DPE : **DF-2504-835**
Date de visite du bien : **15/04/2025**
Invariant fiscal du logement : **N/A**
Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale 811 M, Parcelle(s) n° 254**
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**
Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département		Observé / mesuré	13 Bouches du Rhône
Altitude		Donnée en ligne	27 m
Type de bien		Observé / mesuré	Appartement
Année de construction		Estimé	Avant 1948
Surface de référence du logement		Observé / mesuré	66.4 m²
Nombre de niveaux du logement		Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond		Observé / mesuré	3.15 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Ouest	Surface du mur		Observé / mesuré	16,86 m²
	Type d'adjacence		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	50 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	10.5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en briques creuses
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 15 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Mur 2 Nord	Surface du mur		Observé / mesuré	9,92 m²
	Type d'adjacence		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	50 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	10.5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé

	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en briques creuses
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	≤ 15 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
Mur 3 Est	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	28,11 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en briques pleines simples
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	23 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	✗	Valeur par défaut	Avant 1948
	Doublage rapporté avec lame d'air	🔍	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
Mur 4 Sud	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	28,26 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en briques pleines simples
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	23 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	✗	Valeur par défaut	Avant 1948
	Doublage rapporté avec lame d'air	🔍	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
Mur 5 Ouest	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	7,83 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en briques pleines simples
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	23 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	✗	Valeur par défaut	Avant 1948
Mur 6 Nord	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	3,05 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en briques pleines simples
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	15 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
Mur 7 Ouest	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	2,25 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en briques pleines simples
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	15 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
Plancher	Surface de plancher bas	🔍	Observé / mesuré	69,72 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de pb	🔍	Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	🔍	Observé / mesuré	non
Plafond 1	Surface de plancher haut	🔍	Observé / mesuré	69,72 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	🔍	Observé / mesuré	150 m²
	Surface Aue	🔍	Observé / mesuré	200 m²
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	🔍	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	✗	Valeur par défaut	Avant 1948
Plafond 2	Surface de plancher haut	🔍	Observé / mesuré	1,2 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)

Fenêtre 1 Est	Type de ph	 Observé / mesuré	Plafond sur solives bois
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	 Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface de baies	 Observé / mesuré	3.39 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 3 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 2 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	3.24 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 4 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	1.62 m²
Fenêtre 3 Ouest	Placement	 Observé / mesuré	Mur 5 Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	0.2 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 6 Nord
Fenêtre 4 Nord	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical

	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte	Surface de porte		Observé / mesuré	1.63 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Ouest
	Type d'adjacence		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	50 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	10.5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie		Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte		Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 3 Est / Fenêtre 1 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	12.4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 2	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Fenêtre 2 Sud
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	10.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 3	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 5 Ouest / Fenêtre 3 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5.4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 4	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 6 Nord / Fenêtre 4 Nord
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	1.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur

Systèmes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	 Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	 Observé / mesuré	oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	 Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	 Valeur par défaut	Avant 1948
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	 Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	1
	Type générateur	 Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	 Valeur par défaut	Avant 1948
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	 Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	 Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	 Observé / mesuré	100 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, 5 juillet 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : Adk Diag 13 45, rue Fort Notre Dame 13001 MARSEILLE
Tél. : 06.71.65.21.41 - N°SIREN : 532926946 - Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA n° n°: 10592956604



AMIANTE – Rapport n° : DF-2504-835-AM

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti.

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

1. Références réglementaires

Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation
 Art. L. 1334-13, R. 1334-20 et 21 et R. 1334-23 et 24 du Code de la Santé Publique
 Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique
 Arrêté du 12 décembre 2012
 Décret 2011-629 du 3 juin 2011
 Arrêté du 1^{er} juin 2015.
 Norme NF X 46-020 d'août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

2. Désignation du bien

Adresse : 117, rue Loubon 13003 MARSEILLE 03
Cadastre : Section : 811 M
 Parcelle : 254
Type : Habitation (partie privative d'immeuble) 4 pièces / Lot(s) n° : 37 et 40
Période de construction : Avant le 01/01/1949

3. Désignation des parties

Propriétaire du bien :
 M. Rafik CHERGUI
 Adresse non communiquée

Donneur d'ordre :
 Scp Albertin, Joseph et Font
 87, rue Paradis
 13006 MARSEILLE

4. Désignation de l'opérateur

SARL Adk Diag 13
 Siège social : 45, rue Fort Notre Dame 13001 MARSEILLE
 Opérateur de repérage : David FREGE
 Certification amiante n° : B2C 0255
 Par B2C Certification 16 rue Eugène Delacroix – 67200 STRASBOURG
 Valable jusqu'au 02/07/2029
 Numéro de police et date de validité : n°: 10592956604 - 31/12/2023
 Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA

Signature de l'opérateur

Fait à Marseille, le 15/04/2025



5. Laboratoire d'analyses

Eurofins Analyse pour le Bâtiment Sud - 75 chemin de Sommières 30310 VERGEZE Tel. 04 66 73 15 73

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.



Adk Diag 13

DF-2504-835-AM Page 1 sur 9

Siège social :
 45, rue Fort Notre Dame
 13001 MARSEILLE

SARL au capital de 5 000 €
 RCS Marseille 532 926 946 / APE : 7120B

Téléphone
 06.71.65.21.41

Internet
 Email : adkdiag13@gmail.com
 www.adkdiag13.com



**AMIANTE – Rapport n° : DF-2504-835-AM**

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti.

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

AVERTISSEMENT

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la présente recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux seuls matériaux et produits des composants de la construction **directement visibles et accessibles sans destructions**.

La responsabilité de l'opérateur de repérage ne pourra être mise en cause en cas de présence d'amiante :

- Dans des zones inaccessibles le jour de la visite,
- Dans des zones connues du représentant du donneur d'ordre mais non mentionnées par lui,
- Dans des zones non indiquées sur les documents relatifs à l'immeuble visité,
- Dans des zones accessibles uniquement après démontage destructif,
- Sur des éléments (plafonds, murs, sols, conduits de cheminée, etc.) cachés par des revêtements de décoration collés de type moquette, linoléum, PVC, lambris, panneaux agglomérés ou contreplaqués bois, isolant, doublages, etc.

Les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.



Adk Diag 13

DF-2504-835-AM Page 2 sur 9

Siège social :
45, rue Fort Notre Dame
13001 MARSEILLE

SARL au capital de 5 000 €
RCS Marseille 532 926 946 / APE : 7120B

Téléphone
06.71.65.21.41

Internet
Email : adkdiag13@gmail.com
www.adkdiag13.com



AMIANTE – Rapport n° : DF-2504-835-AM

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti.

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

6. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

- Matériaux ou produits contenant de l'amiante :

N° Matériau ou Produit	Description	Localisation	Etat de conservation
M001	Dalles de sol de type vinyle	WC	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

- Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante :

N° Matériau ou Produit	Description	Localisation	Analyse ou cause de non prélèvement
Néant	-	-	-

- Dans le cadre de mission décrit en paragraphe 7, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

AMIANTE – Rapport n° : DF-2504-835-AM

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour
l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti.

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

7. Détails de la mission de repérage

L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

Le cadre de la mission :

L'intitulé de la mission :

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'
«en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges».

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

L'objectif de la mission :

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds
Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement durs (plaques de menuiseries)
	Revêtement durs (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
	Coffrage perdu
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
Portes coupe-feu	Rebouchage
	Joint (tresses)
Vide-ordures	Joint (bandes)
	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
Bardages et façades légères	Bardeaux bitumineux
	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux

AMIANTE – Rapport n° : DF-2504-835-AM

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti.

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

8. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

9. Périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Localisation	Description
Entrée	Sol : Inconnu et dalles de sol type plastique Murs A, B, C, D, E, F : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture Plinthes : faïence Porte(s)+cadres(s) 1 A : bois et peinture Porte(s)+cadres(s) 2 B : bois et peinture Porte(s)+cadres(s) 3 C : bois et peinture
Chambre 1	Sol : Inconnu et tomettes Murs A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture Plinthes : bois et peinture Fenêtre(s)+cadre(s) D : bois et peinture Porte(s)+cadres(s) A : bois et peinture Volets D : bois et peinture
Pièce	Sol : Inconnu et dalles de sol type plastique Murs A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture Plinthes : bois et peinture Fenêtre(s)+cadre(s) C : bois et peinture Porte(s)+cadres(s) A : bois et peinture Volets C : bois et peinture
Débarras	Sol : Inconnu et carrelage Murs A, B, C, D : plâtre et toile de verre peinte Plafond : plâtre et peinture Plinthes : faïence Fenêtre(s)+cadre(s) C : bois et peinture
Séjour	Sol : Inconnu et carrelage Murs A, B, C, D, E, F : plâtre et toile de verre peinte Plafond : plâtre et toile de verre peinte Plinthes : faïence Fenêtre(s)+cadre(s) B : bois et peinture Porte(s)+cadres(s) 1 E : bois et peinture Porte(s)+cadres(s) 2 F : bois et peinture Volets B : bois et peinture



AMIANTE – Rapport n° : DF-2504-835-AM

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour
l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti.

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Chambre 2	Sol : Inconnu et tomettes Murs A, B, C, D : plâtre et toile de verre peinte Plafond : plâtre et toile de verre peinte Plinthes : faïence Fenêtre(s)+cadre(s) D : bois et peinture Porte(s)+cadres(s) A : bois et peinture Volets D : bois et peinture
Cuisine - avec placard-s	Sol : Inconnu et carrelage Murs A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : inconnu et lambris bois Plinthes : faïence Fenêtre(s)+cadre(s) B : bois et peinture Porte(s)+cadres(s) A : bois et peinture Volets B : bois et peinture
Salle de bain	Sol : Inconnu et carrelage Murs A, B, C, D, E, F : plâtre et peinture Plafond : inconnu et lambris bois Porte(s)+cadres(s) 1 A : bois et peinture Porte(s)+cadres(s) 2 F : bois et peinture
WC	Sol : Inconnu et dalles de sol type vinyle Murs A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : inconnu et lambris bois Plinthes : faïence Fenêtre(s)+cadre(s) C : bois et peinture Porte(s)+cadres(s) A : bois et peinture

AMIANTE – Rapport n° : DF-2504-835-AM

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti.

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

10. Conditions de réalisation du repérage

Bilan de l'analyse documentaire :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations : Néant

Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 15/04/2025

Heure d'arrivée : 08 h 30

Durée du repérage : 01 h 00

Plan et procédures de prélèvements :

Aucun prélèvement n'a été réalisé.

11. Résultats détaillés du repérage

- Liste des matériaux contenant de l'amiante de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Commentaires
Néant	-			

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 3 de ce présent rapport

- Liste des matériaux contenant de l'amiante de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
WC	Identifiant: M001 Description: Dalles de sol de type vinyle Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 3 de ce présent rapport

Nota : Dès réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou a proximité des matériaux amiantes ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

- Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, pour lesquels des analyses sont nécessaires pour conclure :

N° Matériau ou Produit	Description	Localisation	Analyse ou cause de non prélèvement
Néant	-	-	-

- Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-



AMIANTE – Rapport n° : DF-2504-835-AM

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti.

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

- Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif :

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

ANNEXES

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012 :

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.



AMIANTE – Rapport n° : DF-2504-835-AM

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour
l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti.

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

- Annexe 1 – Schéma de repérage n° : DF-2504-835



Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : Adk Diag 13, auteur : David FREGE
Dossier n° DF-2504-835 du 15/04/2025
Adresse du bien : 117, rue Loubon (37 et 40) 13003 MARSEILLE 03



PLOMB – Rapport n° : DF-2504-835-PB

Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 14/04/2026).

1. Références réglementaires

Ordonnance 2005-0655 du 8 juin 2005
Code de la Santé Publique : articles L.1334-5 à L. 1334-12, R.1334-10 à R.1334-12
Code de la Construction et de l'Habitation : articles L.271-4 à L.271-6
Arrêté du 19 août 2011

2. Constat réalisé sur :

X	Les parties privatives
	Les parties occupées
	Les parties communes d'un immeuble

Constat réalisé :

X	Avant la vente
	Avant la mise en location
	Avant travaux (Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP)

3. Désignation et occupation du bien

Adresse : 117, rue Loubon 13003 MARSEILLE 03
Cadastre : Section : 811 M
Parcelle : 254
Type : Habitation (partie privative d'immeuble) 4 pièces / Lot(s) n° : 37 et 40
Période de construction : Avant le 01/01/1949
L'occupant est : Le locataire
Présence d'enfants mineurs : Oui
Nombre d'enfants mineurs : 3
Enfants de moins de 6 ans : NON

4. Désignation des parties

Propriétaire du bien :
M. Rafik CHERGUI
Adresse non communiquée

Donneur d'ordre :
Scp Albertin, Joseph et Font
87, rue Paradis
13006 MARSEILLE

5. Désignation de l'opérateur

SARL Adk Diag 13
Siège social : 45, rue Fort Notre Dame 13001 MARSEILLE
Opérateur de repérage : David FREGE
Certification Plomb n° : B2C 0255
Par B2C Certification 16 rue Eugène Delacroix – 67200 STRASBOURG
Valable jusqu'au 05/08/2029
Numéro de police et date de validité : n°: 10592956604 - 31/12/2023
Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA

Signature de l'opérateur

Fait à Marseille, le 15/04/2025



Conclusion du constat :

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3. Par conséquent, en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.



PLOMB – Rapport n° : DF-2504-835-PB

Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 14/04/2026).

6. L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	FEnX 23mCi	
N° de série de l'appareil	RTV0258-23	
Nature du radionucléide	109 Cd	
Date du dernier chargement de la source	27/02/2019	Activité à cette date et durée de vie : 850 MBq
Autorisation ASN (DGSNR)	N° T130996	Date d'autorisation 06/12/2018
	Date de fin de validité de l'autorisation 06/12/2023	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	Adk Diag 13	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	David FREGE	

Étalon : NIST SRM2573 : 1,04 mg/cm²

7. Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...).

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.



PLOMB – Rapport n° : DF-2504-835-PB

Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 14/04/2026).

8. Conclusions du constat

Classement des unités de diagnostic :

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	90	6	72	0	0	12
%	100	7 %	80 %	0 %	0 %	13 %

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3. Par conséquent, en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Recommandations au propriétaire :

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Conformément à l'article L. 1334-6 du Code de la Santé Publique, un constat de risque d'exposition au plomb est annexé à toute promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente de tout ou partie d'immeuble à usage d'habitation construit avant le 1er janvier 1949 (parties privatives affectées au logement lorsque les locaux sont situés dans un immeuble ou un ensemble immobilier relevant des dispositions de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, ou lorsqu'ils appartiennent à des titulaires de droits réels immobiliers sur les locaux, ou à des titulaires de parts donnant droit ou non à l'attribution ou à la jouissance en propriété des locaux)

Ce rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.



PLOMB – Rapport n° : DF-2504-835-PB

Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 14/04/2026).

9. Synthèse des résultats

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Entrée	11	1 (9 %)	10 (91 %)	-	-	-
Chambre 1	10	-	7 (70 %)	-	-	3 (30 %)
Pièce	10	-	7 (70 %)	-	-	3 (30 %)
Débarras	8	1 (12.5 %)	7 (87.5 %)	-	-	-
Séjour	13	1 (8 %)	9 (69 %)	-	-	3 (23 %)
Chambre 2	10	1 (10 %)	6 (60 %)	-	-	3 (30 %)
Cuisine - avec placard-s	10	1 (10 %)	9 (90 %)	-	-	-
Salle de bain	9	-	9 (100 %)	-	-	-
WC	9	1 (11 %)	8 (89 %)	-	-	-
TOTAL	90	6 (7 %)	72 (80 %)	-	-	12 (13 %)

Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Type de dégradation	Classement UD	Observation
2	A	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
3					mesure 2	0.7			
4	B	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.6		0	
5					mesure 2	0.3			
6	C	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
7					mesure 2	0.4			
8	D	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.7		0	
9					mesure 2	0.2			
10	E	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
11					mesure 2	0.6			
12	F	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.6		0	
13					mesure 2	0.6			
14		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.2		0	
15					mesure 2	0.5			
-		Plinthes	faïence		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
16	A	Porte(s)+cadres(s) 1	bois	peinture	partie mobile	0.1		0	
17					huisserie	0.7			
18	B	Porte(s)+cadres(s) 2	bois	peinture	partie mobile	0.4		0	
19					huisserie	0.4			
20	C	Porte(s)+cadres(s) 3	bois	peinture	partie mobile	0.7		0	
21					huisserie	0.7			

Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 3 soit 30 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Type de dégradation	Classement UD	Observation
22	A	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.7		0	
23					mesure 2	0.2			
24	B	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.6		0	
25					mesure 2	0.4			
26	C	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
27					mesure 2	0.4			
28	D	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
29					mesure 2	0.2			
30		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.6		0	
31					mesure 2	0.2			
32		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0.4		0	
33					mesure 2	0.6			
34	D	Fenêtre(s)+cadre(s) intérieure	bois	peinture	partie mobile	3,1	Dégradé (Ecaillage)	3	
35	D	Fenêtre(s)+cadre(s) extérieure	bois	peinture	partie mobile	3,9	Dégradé (Ecaillage)	3	
36	A	Porte(s)+cadres(s)	bois	peinture	partie mobile	0.3		0	



PLOMB – Rapport n° : DF-2504-835-PB

Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 14/04/2026).

37					huisserie	0,2			
38	D	Volets	bois	peinture	partie basse	5,6	Dégradé (Ecaillage)	3	

Pièce

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 3 soit 30 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Type de dégradation	Classement UD	Observation
39	A	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0,5		0	
40					mesure 2	0,3			
41	B	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0,2		0	
42					mesure 2	0,3			
43	C	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0,5		0	
44					mesure 2	0,2			
45	D	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0,5		0	
46					mesure 2	0,2			
47		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0	
48					mesure 2	0,4			
49		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,7		0	
50					mesure 2	0,3			
51	C	Fenêtre(s)+cadre(s) intérieure	bois	peinture	partie mobile	3,2	Dégradé (Ecaillage)	3	
52	C	Fenêtre(s)+cadre(s) extérieure	bois	peinture	partie mobile	3,6	Dégradé (Ecaillage)	3	
53	A	Porte(s)+cadres(s)	bois	peinture	partie mobile	0,4		0	
54					huisserie	0,4			
55	C	Volets	bois	peinture	partie basse	6,8	Dégradé (Ecaillage)	3	

Débarras

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Type de dégradation	Classement UD	Observation
56	A	Murs	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,3		0	
57					mesure 2	0,2			
58	B	Murs	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,6		0	
59					mesure 2	0,5			
60	C	Murs	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,7		0	
61					mesure 2	0,7			
62	D	Murs	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0		0	
63					mesure 2	0,7			
64		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,4		0	
65					mesure 2	0,4			
-		Plinthes	faïence		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
66	C	Fenêtre(s)+cadre(s) intérieure	bois	peinture	partie mobile	0,4		0	
67					huisserie	0,5			
68	C	Fenêtre(s)+cadre(s) extérieure	bois	peinture	partie mobile	0,6		0	
69					huisserie	0,5			

Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 3 soit 23 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Type de dégradation	Classement UD	Observation
70	A	Murs	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,3		0	
71					mesure 2	0,6			
72	B	Murs	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,7		0	
73					mesure 2	0,5			
74	C	Murs	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,2		0	
75					mesure 2	0,4			
76	D	Murs	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,7		0	
77					mesure 2	0,2			
78	E	Murs	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,1		0	
79					mesure 2	0,6			
80	F	Murs	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,7		0	
81					mesure 2	0,2			
82		Plafond	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,6		0	
83					mesure 2	0			
-		Plinthes	faïence		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
84	B	Fenêtre(s)+cadre(s) intérieure	bois	peinture	partie mobile	2,6	Dégradé (Ecaillage)	3	
85	B	Fenêtre(s)+cadre(s) extérieure	bois	peinture	partie mobile	31	Dégradé (Ecaillage)	3	
86	E	Porte(s)+cadres(s) 1	bois	peinture	partie mobile	0,5		0	



PLOMB – Rapport n° : DF-2504-835-PB

Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 14/04/2026).

87					huisserie	0.1			
88	F	Porte(s)+cadres(s) 2	bois	peinture	partie mobile	0.4		0	
89					huisserie	0.2			
90	B	Volets	bois	peinture	partie basse	5,1	Dégradé (Ecaillage)	3	

Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 3 soit 30 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Type de dégradation	Classement UD	Observation
91	A	Murs	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0.2		0	
92					mesure 2	0.2			
93	B	Murs	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0.6		0	
94					mesure 2	0.7			
95	C	Murs	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0.4		0	
96					mesure 2	0.3			
97	D	Murs	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0.6		0	
98					mesure 2	0.5			
99		Plafond	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0.2		0	
100					mesure 2	0.4			
-		Plinthes	faïence		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
101	D	Fenêtre(s)+cadre(s) intérieure	bois	peinture	partie mobile	2,6	Dégradé (Ecaillage)	3	
102	D	Fenêtre(s)+cadre(s) extérieure	bois	peinture	partie mobile	3,1	Dégradé (Ecaillage)	3	
103	A	Porte(s)+cadres(s)	bois	peinture	partie mobile	0.7		0	
104					huisserie	0.7			
105	D	Volets	bois	peinture	partie basse	4,1	Dégradé (Ecaillage)	3	

Cuisine - avec placard-s

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Type de dégradation	Classement UD	Observation
106	A	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
107					mesure 2	0.7			
108	B	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
109					mesure 2	0.6			
110	C	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
111					mesure 2	0.7			
112	D	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.5		0	
113					mesure 2	0.2			
114		Plafond	inconnu	lambris bois	mesure 1	0.7		0	
115					mesure 2	0.7			
-		Plinthes	faïence		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
116	B	Fenêtre(s)+cadre(s) intérieure	bois	peinture	partie mobile	0.7		0	
117					huisserie	0.2			
118	B	Fenêtre(s)+cadre(s) extérieure	bois	peinture	partie mobile	0		0	
119					huisserie	0.3			
120	A	Porte(s)+cadres(s)	bois	peinture	partie mobile	0.4		0	
121					huisserie	0.7			
122	B	Volets	bois	peinture	partie basse	0.7		0	
123					partie haute	0.3			

Salle de bain

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Type de dégradation	Classement UD	Observation
124	A	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.6		0	
125					mesure 2	0.4			
126	B	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.5		0	
127					mesure 2	0.5			
128	C	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.6		0	
129					mesure 2	0.4			
130	D	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.3		0	
131					mesure 2	0.2			
132	E	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
133					mesure 2	0.7			
134	F	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.4		0	
135					mesure 2	0.4			
136		Plafond	inconnu	lambris bois	mesure 1	0.1		0	
137					mesure 2	0.4			
138	A	Porte(s)+cadres(s) 1	bois	peinture	partie mobile	0.1		0	



PLOMB – Rapport n° : DF-2504-835-PB

Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 14/04/2026).

139					huisserie	0.1			
140	F	Porte(s)+cadres(s) 2	bois	peinture	partie mobile	0.6		0	
141					huisserie	0.6			

WC

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Type de dégradation	Classement UD	Observation
142	A	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.6		0	
143					mesure 2	0.7			
144	B	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.6		0	
145					mesure 2	0			
146	C	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
147					mesure 2	0.6			
148	D	Murs	plâtre	peinture	mesure 1	0.7		0	
149					mesure 2	0.5			
150		Plafond	inconnu	lambris bois	mesure 1	0.2		0	
151					mesure 2	0.7			
-		Plinthes	faïence		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
152	C	Fenêtre(s)+cadre(s) intérieure	bois	peinture	partie mobile	0.5		0	
153					huisserie	0.4			
154	C	Fenêtre(s)+cadre(s) extérieure	bois	peinture	partie mobile	0.6		0	
155					huisserie	0.4			
156	A	Porte(s)+cadres(s)	bois	peinture	partie mobile	0.2		0	
157					huisserie	0.3			

10. Commentaires

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 14/04/2026).

Documents remis par le donneur d'ordre : Néant
 Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Locataire
 Liste des locaux non visités : Néant

Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti :

(Au sens de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

• Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

• Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, une copie du CREP est transmise immédiatement à l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

Remarque : Néant



PLOMB – Rapport n° : DF-2504-835-PB

Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 14/04/2026).

11. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'annexe 1 de l'arrêté du 19 août 2011. Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, ... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 3) : 1 mg/cm².

Stratégie de mesurage

Dans chaque local, toutes les unités de diagnostic font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Les unités de diagnostic manifestement récentes ou dépourvues de revêtement (exemples : porte, fenêtre, plinthe, ...), hors substrat métallique, ne font pas l'objet de mesure. En cas de doute, les mesures sont réalisées.

Sur chaque unité de diagnostic, les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte. Les mesures sont réalisées sur une partie saine de l'unité de diagnostic. Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

— une seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;

— 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;

— 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Lorsque la différence entre la valeur mesurée et le seuil de 1 mg/cm² est inférieure à la valeur de la précision de l'appareil, la mesure est classée comme « non concluante ». La mesure est renouvelée sur un autre point de l'unité de diagnostic analysée.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs. La valeur retenue pour une unité de diagnostic donnée est la valeur mesurée la plus élevée, sous réserve d'écarter les valeurs aberrantes. Par exemple, si l'unité de diagnostic est une paroi murale, une mesure est effectuée en partie haute et l'autre en partie basse.

L'auteur du constat doit être capable de mesurer la concentration en plomb du revêtement d'une unité de diagnostic située jusqu'à 3 m de hauteur.

Lorsqu'à l'évidence, l'unité de diagnostic n'est recouverte d'aucun revêtement, la recherche de plomb n'est pas nécessaire. Il en sera de même en présence de carrelages ou de faïences. L'ensemble des mesures est récapitulé dans un tableau. En l'absence de mesures, la raison pour laquelle la mesure n'a pas été effectuée est indiquée dans le tableau.

Etat de conservation

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées.

L'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb à une concentration supérieure à l'un des seuils mentionnés à l'article 5 est jugé par l'auteur du constat qui a le choix entre les qualifications suivantes :

- non visible ;
- non dégradé ;
- état d'usage ;
- dégradé.

Si le revêtement est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), l'état de conservation est qualifié de non-visible.

Si le revêtement est visible et ne peut pas être qualifié de non dégradé, son état de conservation est déterminé à partir de la nature de la dégradation :

- en cas de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu et ne générant spontanément des poussières ou des écailles (usure par friction, traces de chocs, microfissures...), l'état de conservation est qualifié d'état d'usage ;
- en cas de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes, ...), l'état de conservation est qualifié de dégradé.

PLOMB – Rapport n° : DF-2504-835-PB

Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 14/04/2026).

Classement des unités de diagnostic

L'auteur du constat classe de 0 à 3 chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement ayant fait l'objet de mesures, en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations, conformément au tableau visible en page 1 du présent rapport.

Les unités n'ayant pas fait l'objet de mesures ne sont pas classées.

Méthodologie de repérage

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

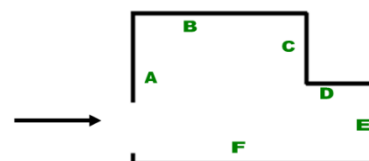
La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Identification des zones :

- Le mur A est le mur d'entrée dans la pièce
- Les autres murs sont codifiés B, C, D, E, dans le sens des aiguilles d'une montre

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.



NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
> seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3



PLOMB – Rapport n° : DF-2504-835-PB

Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 14/04/2026).

12. Obligation d'information pour le propriétaire

Arrêté du 19 août relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

13. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 19 août 2011 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'Article L.1334-2 du code de la santé publique ;
- Arrêté du 12 mai 2009 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 809 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** : <http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** : <http://www.anah.fr/> (fiche Peintures au plomb disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** : <http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

PLOMB – Rapport n° : DF-2504-835-PB

Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 14/04/2026).

ANNEXES

Annexe 1 – Planche de repérage technique





PLOMB – Rapport n° : DF-2504-835-PB

Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 14/04/2026).

Annexe 2 – Notice d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements. **A lire attentivement!**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusqu'en 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation. Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles.

En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

**! Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
! Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.



TERMITES – Rapport n° : DF-2504-835-TE

Etat du bâtiment relatif à la présence de Termites

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : 14/10/2025

1. Références réglementaires

Ordonnance 2005-0655 du 8 juin 2005

Code de la Construction et de l'Habitation – articles L. 133-6 , L. 133-5, L. 271-4 à L 271-6 et R. 133-7, R. 133-8, R. 271-1 à R. 271-5

Arrêté du ministère du logement du 29 mars 2007

Norme NF P 03-201

2. Désignation du bien

Adresse : 117, rue Loubon 13003 MARSEILLE 03

Cadastre : Section : 811 M

Parcelle : 254

Type : Habitation (partie privative d'immeuble) 4 pièces / Lot(s) n° : 37 et 40

Nature de l'immeuble : ☒ bâti ☐ non bâti

Période de construction : Avant le 01/01/1949

Temps passé sur site : 01 h 00

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

☐ Traitement antérieur contre les termites

☐ Infestation antérieure de termites dans le bâtiment

☐ Notice technique relative à l'article R112-4 du CCH (dépôt de permis de construire ou engagement travaux après 1/11/2006)

3. Désignation des parties

Propriétaire du bien :

M. Rafik CHERGUI

Adresse non communiquée

Donneur d'ordre :

Scp Albertin, Joseph et Font

87, rue Paradis

13006 MARSEILLE

Personne présente pendant le diagnostic (accompagnateur) : Locataire

4. Désignation de l'opérateur

SARL Adk Diag 13

Siège social : 45, rue Fort Notre Dame 13001 MARSEILLE

Opérateur de repérage : David FREGE

Certification n° : B2C 0255

Par B2C Certification 16 rue Eugène Delacroix – 67200 STRASBOURG

Valable jusqu'au 14/10/2030

Numéro de police et date de validité : n°: 10592956604 - 31/12/2023

Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA

Signature de l'opérateur

Fait à Marseille, le 15/04/2025



CONCLUSION :

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.



Termites

Adk Diag 13

DF-2504-835-TE Page 1 sur 7

Siège social :
45, rue Fort Notre Dame
13001 MARSEILLE

SARL au capital de 5 000 €
RCS Marseille 532 926 946 / APE : 7120B

Téléphone
06.71.65.21.41

Internet
Email : adkdiag13@gmail.com
www.adkdiag13.com



5. Objet de la mission

La présente mission consiste à établir l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, pour l'exonération du vendeur du garantie de vice caché dans les zones délimitées par arrêté préfectoral ; et ce, en référence aux articles suivants et au décret du 3 juillet 2000 du 5 septembre 2006 et du 21 décembre 2006. **La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.**

Textes réglementaires et normatifs s'appliquant à la mission :

Articles législatifs : L 133-5, L 133-6, L 271-4 à L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

Articles réglementaires : R 133-7, R 133-8, R 271-1 à R 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

La mission et son rapport son exécutés conformément à :

- l'arrêté du ministère du logement du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- la norme NF P 03-201

Contenu de la mission – moyens d'investigations :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Cet état repose sur un examen visuel le plus complet possible des parties visibles et accessibles à l'aide, lorsque cela est nécessaire, d'une lampe torche. Cet examen s'accompagne d'un sondage manuel de l'ensemble des éléments en bois à l'aide d'un outil approprié (poinçon). Ce sondage est non destructif sauf sur les parties déjà altérées ou dégradées. Dans certains cas, avec l'accord du propriétaire, des investigations plus poussées peuvent être engagées afin d'approfondir les recherches en présence de pathologies douteuses. Au niveau des parties non bâties (10 mètres), son examinées et éventuellement sondées, les arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, stockage de bois et tout matériaux contenant de la cellulose afin de détecter des infestations. **Dans tous les cas, l'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même si il y a bûchage** (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandu l'attaque), l'intérêt étant de signaler l'état défectueux par la présence ou l'absence d'agent de dégradation biologique du bois dans l'immeuble, d'établir un rapport de constat de l'état relatif à la présence de termites dans un immeuble bâti ou non bâti.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment : Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Locataire

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) : Néant

Nota 1 : *Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.*

Nota 2 : *L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.*

Définitions :

Accessibilité : possibilité d'atteindre un élément avec les moyens mis à disposition de l'intervenant, sans démontage ni sondage destructif et sans déplacement de mobilier lourd et encombrant.

Infestation : présence ou indice de présence, avec ou sans activité apparente.

TERMITES – Rapport n° : DF-2504-835-TE

Etat du bâtiment relatif à la présence de Termites

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : 14/10/2025

6. Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et résultat du diagnostic (identification des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas) :

BÂTIMENTS et parties de bâtiments visités	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT du diagnostic d'infestation avec catégorie de termites en cause
Entrée	Sol - Inconnu et dalles de sol type plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - A, B, C, D, E, F - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s)+cadres(s) 1 - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s)+cadres(s) 2 - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s)+cadres(s) 3 - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Inconnu et tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s)+cadre(s) - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s)+cadres(s) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce	Sol - Inconnu et dalles de sol type plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s)+cadre(s) - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s)+cadres(s) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Débarras	Sol - Inconnu et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - A, B, C, D - plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s)+cadre(s) - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Inconnu et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - A, B, C, D, E, F - plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s)+cadre(s) - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s)+cadres(s) 1 - E - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s)+cadres(s) 2 - F - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Inconnu et tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - A, B, C, D - plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s)+cadre(s) - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s)+cadres(s) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine - avec placard-s	Sol - Inconnu et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

TERMITES – Rapport n° : DF-2504-835-TE*Etat du bâtiment relatif à la présence de Termites***Date de visite : 15/04/2025****Date du rapport : 15/04/2025****Validité : 14/10/2025**

BÂTIMENTS et parties de bâtiments visités	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT du diagnostic d'infestation avec catégorie de termites en cause
	Plafond - inconnu et lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s)+cadre(s) - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s)+cadres(s) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Sol - Inconnu et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - A, B, C, D, E, F - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - inconnu et lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s)+cadres(s) 1 - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s)+cadres(s) 2 - F - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
WC	Sol - Inconnu et dalles de sol type vinyle	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - inconnu et lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s)+cadre(s) - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s)+cadres(s) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

TERMITES – Rapport n° : DF-2504-835-TE*Etat du bâtiment relatif à la présence de Termites*

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : 14/10/2025

7. Identification des bâtiments et parties de bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant.

8. Identification des ouvrages, parties d'ouvrages, et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

9. Constatations diverses (indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois, présence d'indices d'infestation de termites aux abords immédiats, signes de traitement antérieur, etc.) :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatation diverses
Aucune.		

CONCLUSION**Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.****Etat relatif à la présence de termites valable 6 mois à partir du 15/04/2025.**

Attention : le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Notes :

1. Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation ;
2. Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état ;
3. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B2C Certification**.

TERMITES – Rapport n° : DF-2504-835-TE

Etat du bâtiment relatif à la présence de Termites

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : 14/10/2025

ANNEXE – ORDRE DE MISSION

Destinataire de l'ordre de mission : Monsieur Scp Albertin, Joseph et Font

1. Diagnostics techniques inclus dans la prestation

☒	Certificat de Superficie Loi Carrez / Boutin	Ventes/Locations : lots de copropriété de plus de 8m ²
☒	CREP – Constat des Risques d'Exposition au Plomb	Ventes/Locations : permis de construire avant le 1 ^{er} janvier 1949
☒	Constat de repérage Amiante	Ventes/Locations : permis de construire avant le 1 ^{er} juillet 1997
☒	Etat relatif à la présence de Termites	Ventes : applicable à toutes les communes des Bouches-du-Rhône
☒	DPE – Diagnostic de Performance Energétique	Ventes/Locations : tous les biens
☒	Etat de l'installation intérieure de Gaz	Ventes/Locations : installations de plus de 15 ans
☒	Etat de l'installation intérieure d' Electricité	Ventes/Locations : installations de plus de 15 ans
☒	ERP - Etat des Risques et Pollutions (OFFERT)	Ventes/Locations : tous les biens
☐	Etat des lieux	
☐	Diagnostic Technique Global (DTG)	

2. Bien objet de la prestation

Type de bien :	Habitation (partie privative d'immeuble) 4 pièces
	☐ Cave
	☐ Garage
Localisation :	117, rue Loubon 13003 MARSEILLE 03
Date de construction :	Avant le 01/01/1949

3. Modalités

Intervention	Voir conditions générales d'intervention en page 2/2
Règlement	Comptant sur place par chèque ou espèces contre reçu
Validité de l'offre	Offre valable pour une durée de 1 mois.

4. Garanties

Certifications de compétences	B2C Certification
Assurance RCP	Allianz
Fédération	FNAIM – Chambre des Diagnostiqueurs



TERMITES – Rapport n° : DF-2504-835-TE

Etat du bâtiment relatif à la présence de Termites

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : 14/10/2025

Conditions générales d'intervention

L'intervention confiée au professionnel est limitée aux missions décrites dans l'ordre de mission. Il doit avoir un accès libre et total à toutes les pièces, locaux, murs et éléments de structure visibles, revêtements, terrain et dépendances. Le propriétaire est responsable de l'accessibilité à tous ces éléments. La garantie d'exonération pour vices cachés ne pourra pas entrer en compte pour les parties non accessibles et non visitables par l'opérateur le jour de la visite. Si des vices cachés apparaissent après des travaux ou démontages, le professionnel ne pourra être mis en cause.

Certificat de surface

Le mesurage d'un lot de copropriété rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Il est valable tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas modifiées. Le propriétaire s'engage à fournir des informations conformes au titre de propriété et règlement de copropriété (référence cadastrale, n° de lot).

Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

Conformément au décret n° : 2011-807 du 5 juillet 2011, nous vous informons que certaines données relatives au DPE de votre bien sont collectées et versées dans l'observatoire des diagnostics de performance énergétique. Les données collectées sont le nom, le prénom et l'adresse du titulaire du diagnostic. Ces données sont à destination exclusive de l'ADEME, leur collecte a pour seul but de garder la trace des DPE réalisés dans leur intégralité et ne feront pas l'objet d'exploitation ni ne seront communiquées à des tiers par l'ADEME.

Conformément à la loi n° : 78/17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, que vous pouvez exercer par courrier électronique à l'adresse cnil@ademe.fr.

Diagnostic Amiante (méthodologie normative NF X 46-020)

Ce constat repose sur la recherche visuelle et prélèvement de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante visibles et accessibles sans démontages destructifs. Les analyses de prélèvements éventuels sont effectuées par un laboratoire accrédité COFRAC, le coût unitaire d'un prélèvement pour analyse s'élevant à 70 euros TTC. **Les prélèvements ne sont effectués qu'après accord du propriétaire.**

☐ Le propriétaire autorise l'opérateur à effectuer prélèvement(s) pour analyse.

☐ Le propriétaire n'autorise pas l'opérateur à effectuer prélèvement(s) pour analyse (ces analyses devront être effectuées ultérieurement en cas de travaux sur ces produits ou matériaux)

Diagnostic Termites (méthodologie normative NF P 03-200 et NF P 03-201)

Ce constat repose sur un examen visuel des parties visibles et accessibles et d'un sondage non destructif des éléments en bois. Il n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois.

☐ Oui, le propriétaire a connaissance de dégradations ou de la présence de termites sur son bien

☐ Non, le propriétaire n'a pas connaissance de dégradations ou de la présence de termites sur son bien

Etat de l'installation intérieure de gaz (méthodologie normative XP P 45-500)

Les contrôles portent sur l'état des tuyauteries fixes d'alimentation en gaz et leurs accessoires, sur le raccordement en gaz et la combustion des appareils et sur la ventilation des locaux. Les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Le propriétaire s'engage à assurer pendant toute la durée du diagnostic, l'accès à tous les locaux et dépendances, l'alimentation effective en gaz de l'installation, le fonctionnement normal des appareils d'utilisations. Le cabinet ADK DIAG 13 attire l'attention du propriétaire sur le fait que sa responsabilité reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée. La responsabilité de l'opérateur est limitée aux points effectivement vérifiés.

En cas de **Danger Grave et Immédiat (DGI)**, l'opérateur interrompt sans délai partiellement ou totalement l'alimentation en gaz de l'installation et pose des étiquettes de condamnation sur tout ou partie de l'installation. Il fait signer le rapport par le donneur d'ordre ou le lui adresse par lettre recommandée ;

Etat de l'installation intérieure d'électricité (méthodologie normative XP C 16-600)

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles et accessibles de l'installation au moment de la visite. Il s'effectue, sans montage ni démontage autre que celui du capot du tableau et ne préjuge pas des modifications susceptibles d'intervenir ultérieurement sur tout ou partie de l'installation. L'objectif du diagnostic n'est pas d'établir la conformité de l'installation mais de faire un bilan de sécurité suivant des points bien précis précisés par la norme XP C 16-600.

La responsabilité du cabinet est limitée aux points effectivement vérifiés. De même, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de tout ou partie de l'installation dont l'accès ne lui aurait été permis. La responsabilité du cabinet ne saurait en aucun cas être étendue aux conséquences de la mise hors tension de tout ou partie de l'installation qui ne lui aurait pas été signalée préalablement au diagnostic, ni au risque de non réenclenchement de ou des appareils de coupure et de protection.

Le diagnostic donnant lieu à une coupure de l'alimentation en électricité, tous les équipements et appareils programmables susceptibles d'être sensibles à la mise hors tension ou pouvant subir une détérioration lors de la remise sous tension, doivent être isolés du réseau par les soins de l'occupant préalablement à l'intervention.

Liste des éléments à présenter à l'opérateur lors de sa visite :

- Titre de propriété (acte notarié) portant désignation du bien à expertiser (consistance, numéros de lot(s), section cadastrale...);
- En cas de Diagnostic de Performance Énergétique :
 - sur un **mode de chauffage collectif** : relevés de charges des 3 dernières années (récapitulatifs annuels) ;
 - sur un mode de chauffage individuel, si le bien date d'avant 1948 : factures de consommations énergétiques des 3 dernières années
- En cas de présence d'une installation intérieure de gaz de plus de 15 ans : une facture de gaz
- En cas de présence d'une chaudière gaz : rapport d'entretien de moins d'un an (le cas échéant)
- Compte-rendu de précédentes expertises ayant été réalisés(s) sur le bien, le cas échéant.

Frais pour réimpression de dossier papier originale en cas de perte :

Merci de bien conserver la version papier originale de votre dossier. Toute demande de réimpression de votre dossier sera facturée 10.00€ TTC pour couverture des frais d'impression (temps et consommables) et de port.



Adk Diag 13

DF-2504-835-TE Page 7 sur 7

Siège social :
45, rue Fort Notre Dame
13001 MARSEILLE

SARL au capital de 5 000 €
RCS Marseille 532 926 946 / APE : 7120B

Téléphone
06.71.65.21.41

Internet
Email : adkdiag13@gmail.com
www.adkdiag13.com





GAZ – Rapport n° : DF-2504-835-GAZ

Etat de l'installation intérieure de gaz

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : 14/04/2028

1. Références réglementaires

Ordonnance 2005-0655 du 8 juin 2005

Arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010 et par l'arrêté du 15 décembre 2011

Etat réalisé en conformité avec la Norme NF P 45-500 (juillet 2022) relative à l'installation de Gaz à l'intérieur des bâtiments d'habitation

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 15 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 et l'arrêté du 24 août 2010 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Notre visite porte sur les parties de l'installation visibles et accessibles. Il n'entre pas dans notre mission de vérifier la vacuité des conduits de fumée. L'intervention d'une entreprise de fumisterie qualifiée est à prévoir.

2. Désignation du bien

Adresse : 117, rue Loubon 13003 MARSEILLE 03

Cadastre : Section : 811 M

Parcelle : 254

Type : Habitation (partie privative d'immeuble) 4 pièces / Lot(s) n° : 37 et 40

Période de construction : Avant le 01/01/1949

Nature du gaz distribué : Gaz naturel

Distributeur : Inconnu

Installation alimentée en gaz : OUI

Document(s) fourni(s) : Néant

3. Désignation des parties

Propriétaire du bien :

M. Rafik CHERGUI

Adresse non communiquée

Donneur d'ordre :

Scp Albertin, Joseph et Font

87, rue Paradis

13006 MARSEILLE

Références du contrat de fourniture de gaz : non communiqué ou pas de contrat en cours le jour de la visite.

Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres : non communiqué

4. Désignation de l'opérateur

SARL Adk Diag 13

Siège social : 45 rue Fort Notre Dame 13001 MARSEILLE

Opérateur de repérage : David FREGÉ

Certification Gaz n° : B2C 0255

Par B2C Certification 16 rue Eugène Delacroix – 67200 STRASBOURG

Valable jusqu'au 05/03/2024

Numéro de police et date de validité : n°: 10592956604 - 31/12/2023

Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA

Signature de l'opérateur

Fait à Marseille, le 15/04/2025

**Conclusion générale :****L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.**

Adk Diag 13

DF-2504-835-GAZ Page 1 sur 4

Siège social :
45, rue Fort Notre Dame
13001 MARSEILLE

SARL au capital de 5 000 €
RCS Marseille 532 926 946 / APE : 7120B

Téléphone
06.71.65.21.41

Internet
Email : adkdiag13@gmail.com
www.adkdiag13.com



GAZ – Rapport n° : DF-2504-835-GAZ

Etat de l'installation intérieure de gaz

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : 14/04/2028

5. Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie(s), taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Cuisinière SAUTER Modèle: 4 feux	Non raccordé	6 kW	Cuisine	Anomalie(s) fonct°: A1 (14, 20.1) et A2 (19.1) Mesure CO : Sans objet Fonctionnement : Appareil à l'arrêt Entretien appareil : Sans objet Entretien conduit : Sans objet

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,

(2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

Note : Nous vous rappelons l'obligation d'entretien des appareils et de contrôle de la vacuité des conduits de fumées.

6. Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
C.10 - 14 Raccordement en gaz des appareils par tuyaux non rigides	A1	La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée. (Cuisinière SAUTER 4 feux) Précision(s) : flexible d'alimentation de la table de cuisson à remplacer avant 2013 ; - Recommandation : faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de remplacer le tuyau existant par un tuyau neuf. Localisation: (Cuisine)
C.14 - 19.1 Ventilation du local – Amenée d'air	A2	19.a1 : le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul n'est pas pourvu d'une amenée d'air ou celle-ci est située à plus de 2 pièces d'intervalle. (Cuisinière SAUTER 4 feux) Précision(s) : amenée d'air manquante ; - Recommandation : afin de permettre une bonne combustion, créer une amenée d'air débouchant sur l'extérieur - mur ou fenêtres. Localisation : (Cuisine)
C.15 - 20.1 Ventilation du local – Sortie d'air	A1	Le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu de sortie d'air. (Cuisinière SAUTER 4 feux) Précision(s) : absence de sortie d'air ; - Recommandation : afin de permettre une bonne combustion, créer une sortie d'air directe (mur en position haute) ou indirecte (conduit). Localisation : (Cuisine)

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.

(4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation

(5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger

(7) la chaudière est de type VMC-GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

Note : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation



GAZ – Rapport n° : DF-2504-835-GAZ

Etat de l'installation intérieure de gaz

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : 14/04/2028

7. Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs

LOCALISATION	INSTALLATIONS INTERIEURES GAZ	MOTIF
Néant		

- Nota 1 : Notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux installations non contrôlées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des installations concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.
- Note 2 : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non.

8. Constatations diverses

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant

- ☐ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- ☐ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- ☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- ☐ Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

9. Conclusions

☐	L'installation ne comporte aucune anomalie.
☒	L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
☒	L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
☐	L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.
☐	L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

La responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Etat de l'installation intérieure de gaz valable 3 ans à partir du 15/04/2025.

Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles et sans démontage de l'installation. Sur les parties visibles et accessibles.



Adk Diag 13

DF-2504-835-GAZ Page 3 sur 4

Siège social :
45, rue Fort Notre Dame
13001 MARSEILLE

SARL au capital de 5 000 €
RCS Marseille 532 926 946 / APE : 7120B

Téléphone
06.71.65.21.41

Internet
Email : adkdiag13@gmail.com
www.adkdiag13.com





GAZ – Rapport n° : DF-2504-835-GAZ

Etat de l'installation intérieure de gaz

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : 14/04/2028

• Actions de l'opérateur de diagnostic en cas de DGI :

- ☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
ou
☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- ☐ Transmission au Distributeur de gaz des informations suivantes :
- référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- ☐ Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

• Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c :

- ☐ Transmission au distributeur de gaz par ... de la référence du contrat de fourniture gaz, du Point de Comptage et Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- ☐ Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

• Annexe – Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter :

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>



Adk Diag 13

DF-2504-835-GAZ Page 4 sur 4

Siège social :
45, rue Fort Notre Dame
13001 MARSEILLE

SARL au capital de 5 000 €
RCS Marseille 532 926 946 / APE : 7120B

Téléphone
06.71.65.21.41

Internet
Email : adkdiag13@gmail.com
www.adkdiag13.com





ELECTRICITE – Rapport n° : DF-2504-835-ELEC

Etat de l'installation intérieure d'Electricité

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : 14/04/2028

1. Références réglementaires

Ordonnance 2005-0655 du 8 juin 2005

Code de la Construction et de l'Habitation articles L134-7 et R 134-10 à 13

Décret n°2008-384 du 22 avril 2008

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation

Etat réalisé en conformité avec la norme NF C16-600 de juillet 2017.

2. Désignation du bien

Adresse : 117, rue Loubon 13003 MARSEILLE 03

Cadastre : Section : 811 M

Parcelle : 254

Type : Habitation (partie privative d'immeuble) 4 pièces / Lot(s) n° : 37 et 40

Période de construction : Avant le 01/01/1949

Date de l'installation : Inconnue

Distributeur d'électricité : Engie

Installation sous tension : OUI

Document(s) fourni(s) : Néant

3. Désignation des parties

Propriétaire du bien :

M. Rafik CHERGUI

Adresse non communiquée

Donneur d'ordre :

Scp Albertin, Joseph et Font

87, rue Paradis

13006 MARSEILLE

4. Désignation de l'opérateur

SARL Adk Diag 13

Siège social : 45, rue Fort Notre Dame 13001 MARSEILLE

Opérateur de repérage : David FREGE

Certification n° : B2C 0255

Par B2C Certification 16 rue Eugène Delacroix – 67200 STRASBOURG

Valable jusqu'au 23/04/2024

Numéro de police et date de validité : n°: 10592956604 - 31/12/2023

Compagnie d'assurance : AXA France IARD SA

Signature de l'opérateur

Fait à Marseille, le 15/04/2025

Conclusion générale :

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Etat de l'installation intérieure d'Electricité valable 3 ans à partir du 15/04/2025.

La responsabilité du cabinet est limitée aux points effectivement vérifiés. De même, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de tout ou partie de l'installation dont l'accès ne lui aurait été permis.



Adk Diag 13

DF-2504-835-ELEC Page 1 sur 5

Siège social :
45, rue Fort Notre Dame
13001 MARSEILLE

SARL au capital de 5 000 €
RCS Marseille 532 926 946 / APE : 7120B

Téléphone
06.71.65.21.41

Internet
Email : adkdiag13@gmail.com
www.adkdiag13.com





ELECTRICITE – Rapport n° : DF-2504-835-ELEC

Etat de l'installation intérieure d'Electricité

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : 14/04/2028

5. Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc..., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu. L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles. Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

De plus, en cas de diagnostic réalisé sur un logement en copropriété, les parties d'installation suivantes ne sont pas couvertes car situées dans les parties communes :

- Installation de mise à la terre collective (hors dérivation individuelle de terre) : prise de terre, conducteur de terre, conducteur principale de terre, liaison équipotentielle principale.

Conformément à la norme NF C 16-600 de juillet 2017, il est important de rappeler ici que le présent diagnostic a pour objet d'identifier par des contrôles visuels, des essais et des mesures les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes et qui peuvent être résolus par la mise en œuvre de travaux réalisés par un installateur électricien qualifié. La localisation précise et exhaustive de toutes les anomalies de l'installation n'est pas requise. Le présent diagnostic ne peut donc pas être considéré comme la liste exhaustive des travaux à envisager.



ELECTRICITE – Rapport n° : DF-2504-835-ELEC

Etat de l'installation intérieure d'Electricité

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : 14/04/2028

6. Conclusion relative à l'évolution des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

(Voir détail des anomalies relevées en page suivante)

• Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- ☒ 1. Appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- ☐ 2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- ☒ 3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- ☐ 4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- ☒ 5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- ☐ 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

• Anomalies relatives aux installations particulières :

- ☐ P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- ☐ P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine

• Informations complémentaires :

- ☐ IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

• Avertissements particuliers :

- Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés :

Domaines	Points de contrôle
Néant	

- Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant



ELECTRICITE – Rapport n° : DF-2504-835-ELEC

Etat de l'installation intérieure d'Electricité

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : 14/04/2028

7. Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est recommandé de faire réaliser, dans les plus brefs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies non compensées relevées.

8. Détail des anomalies relevées

- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- ☒ L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Domaines	Anomalies
1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Il n'existe pas de dispositif assurant la coupure d'urgence à l'origine de l' (ou de chaque) installation électrique. Précision(s) : Présence de 2 disjoncteurs de branchement (l'appartement est composé de 2 anciens logements rassemblés) ; - Recommandation : faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer un seul et unique appareil de coupure générale (Entrée, Cuisine)
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique) Précision(s) : présence de socle(s) de prise(s) équipés de broche de terre non reliées à la terre ; - Recommandation: faire intervenir un professionnel qualifié pour relier tous les circuits à la terre. Localisation : (Ensemble du logement) Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique) Précision(s) : les circuits autres que les prises de courant ne sont pas reliés à la terre ; - Recommandation: faire intervenir un professionnel qualifié pour relier tous les circuits à la terre.
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Le courant assigné de l'interrupteur différentiel placé en aval du disjoncteur de branchement n'est pas adapté. Précision(s) : le différentiel 30mA devrait être de calibre minimum 45A au lieu de 40A en raison de la présence d'un disjoncteur de branchement de type 15-45A, de circuits 32A et de chauffages électriques. ; - Recommandation: faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les interrupteurs différentiels existants par des interrupteurs différentiels dont le courant assigné est adapté (63A) (Entrée)
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Précision(s) : socle(s) de prise(s) à refixer ; Recommandation : faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations Localisation : (Ensemble du logement) Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Précision(s) : présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; - Recommandation : faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécaniques sur les conducteurs non protégés (douilles DCL par exemple) Localisation : (Ensemble du logement)

ELECTRICITE – Rapport n° : DF-2504-835-ELEC

Etat de l'installation intérieure d'Electricité

Date de visite : 15/04/2025

Date du rapport : 15/04/2025

Validité : 14/04/2028

9. Explications détaillées relatives aux risques encourus :

Objectif des dispositions et description des risques encourus
Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus
Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.
Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

117 RUE LOUBON 13003 MARSEILLE 03

Adresse: 117 Rue loubon 13003 MARSEILLE 03

Coordonnées GPS: 43.312799, 5.384298

Cadastre: M 254

Commune: MARSEILLE 03

Code Insee: 13203

Reference d'édition: 3142499

Date d'édition: 15/04/2025

Vendeur:

M. Rafik CHERGUI

Acquéreur:



OLD : NON

PEB : NON

115 BASIAS, 3 BASOL, 1 ICPE

RADON : niv. 1

SEISME : niv. 2

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif OLD	NON	La commune est concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels Mouvement de terrain	OUI	Mouvement de terrain	Approuvé	29/10/2002
		Mouvement de terrain	Approuvé	27/06/2012
		Mouvement de terrain Tassements différentiels	Approuvé	27/06/2012
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation	Approuvé	24/02/2017
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	24/02/2017
		Inondation	Approuvé	21/06/2019
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	21/06/2019
PPR Naturels Feu de forêt	NON	Feu de forêt	Approuvé	22/05/2018
PPR Naturels Érosion	OUI	La commune est exposée au risque érosion sans éléments cartographiques réglementaires disponibles pour situer la parcelle face au zonage de ce risque.		
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/>

GGSAS

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

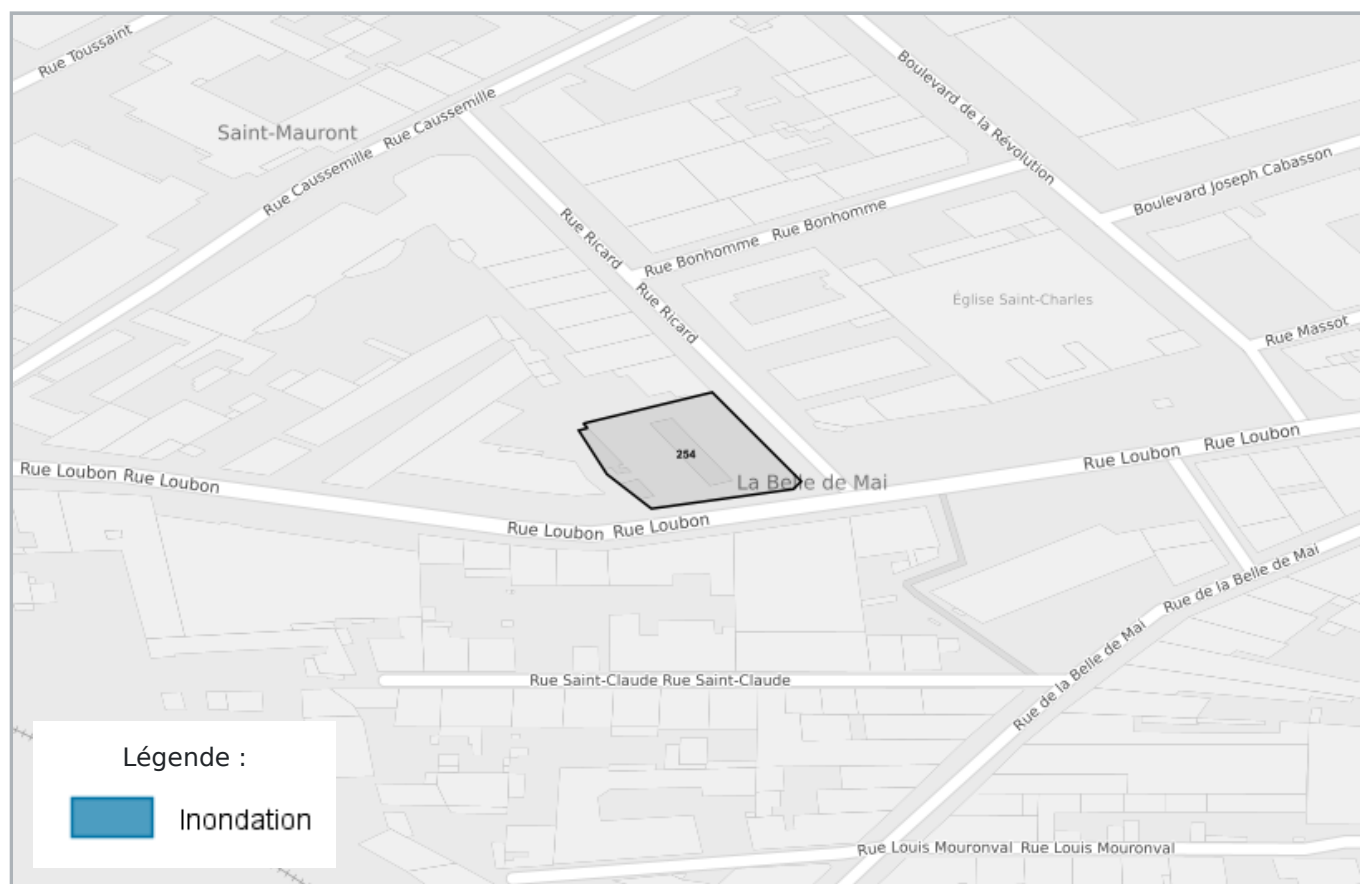
Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)		Code postal	Nom de la commune
117 Rue Ioubon		13003	MARSEILLE 03
M 254			
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS oui ☒ non ☐			
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☒ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date 27/06/2012			
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: Mouvement de terrain			
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☒			
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐			
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS oui ☐ non ☒			
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date			
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:			
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui ☐ non ☐			
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐			
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES oui ☐ non ☒			
prescrit ⁽¹⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date			
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :			
effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet surpression ☐			
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☐			
L'immeuble est situé en zone de prescription oui ☐ non ☐			
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐			
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾ oui ☐ non ☐			
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)			
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☐ non ☒			
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire			
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en			
zone 1 très faible ☐ zone 2 faible ☒ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☐ zone 5 forte ☐			
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon			
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui ☐ non ☒			
Information relative à la pollution des sols			
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui ☐ non ☒			
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*			
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* oui ☐ non ☐			
*naturelle, minière ou technologique			
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)			
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 oui ☒ non ☐			
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. oui ☐ non ☒			
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans ☐ compris entre 30 et 100 ans ☐			
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui ☐ non ☐			
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser oui ☐ non ☐			
Documents à fournir obligatoirement			
☒ Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire			
☒ Un extrait du règlement concernant le bien			
☒ La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr			
☒ Un extrait des prescriptions applicables à la zone recul du trait de côte			
☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité			
vendeur		Date / Lieu	acquéreur
M. Rafik CHERGUI		Le, 15/04/2025	Signature:
Signature:		Fait à MARSEILLE 03	

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et biens immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

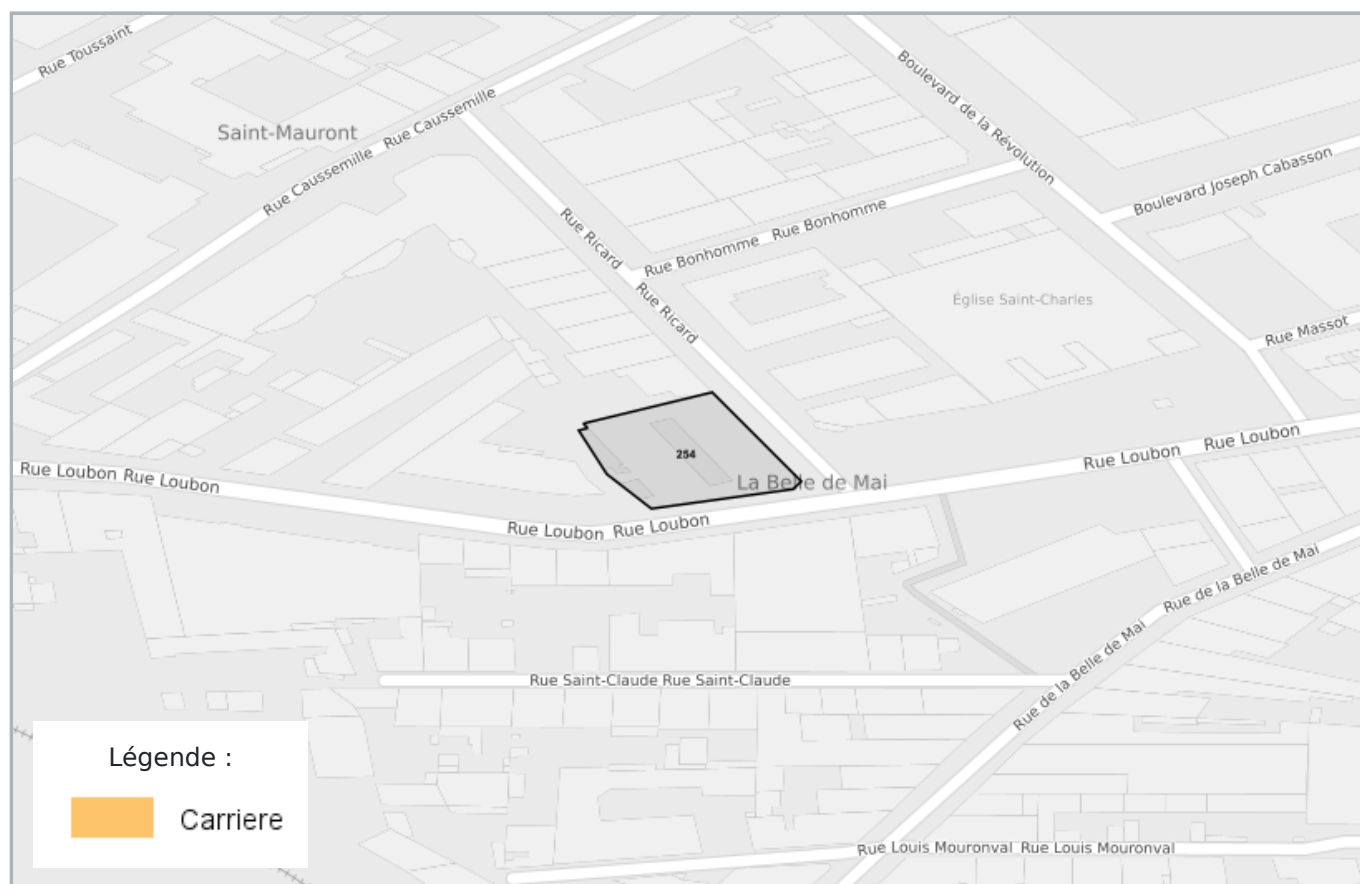
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



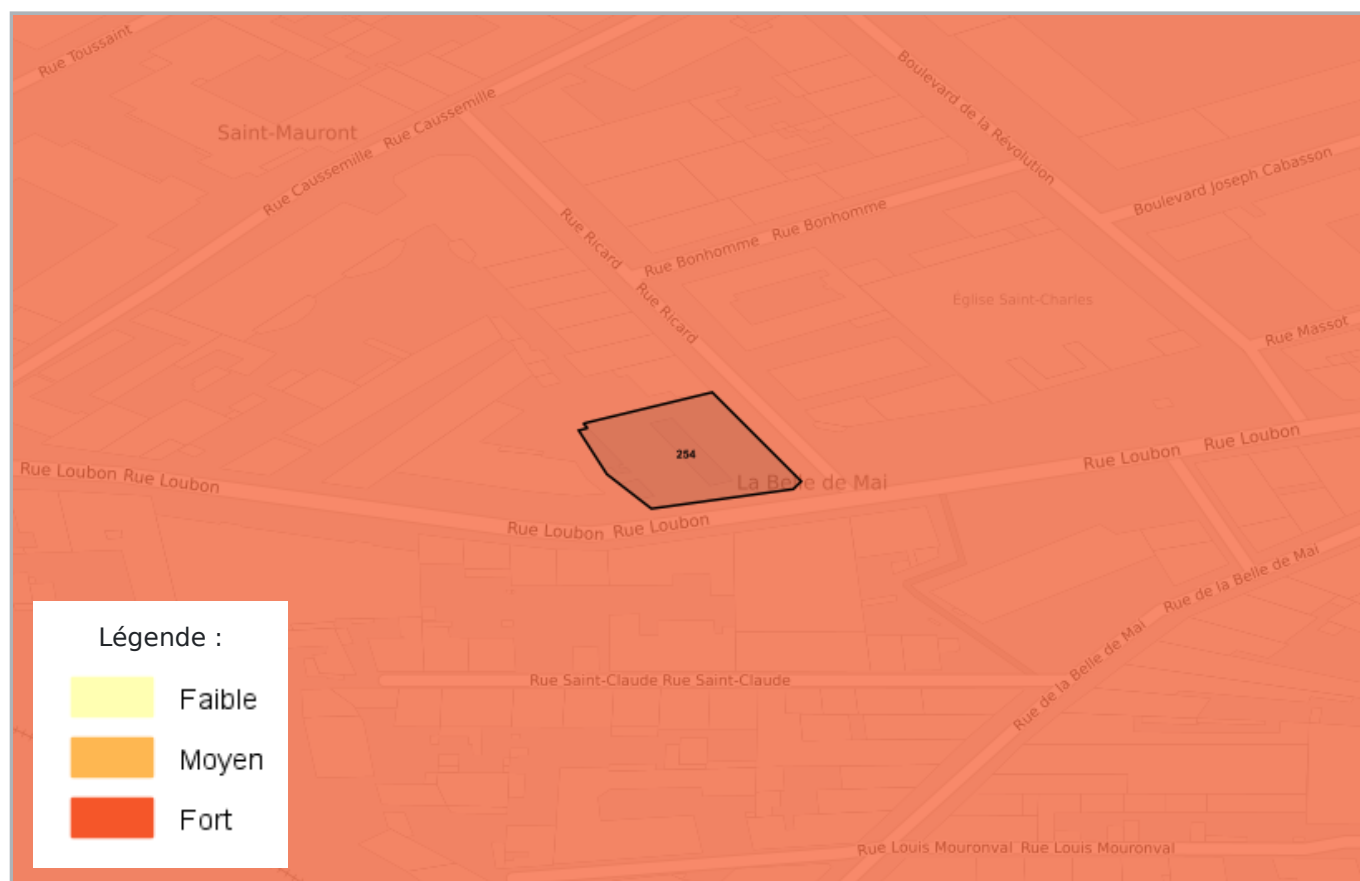
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



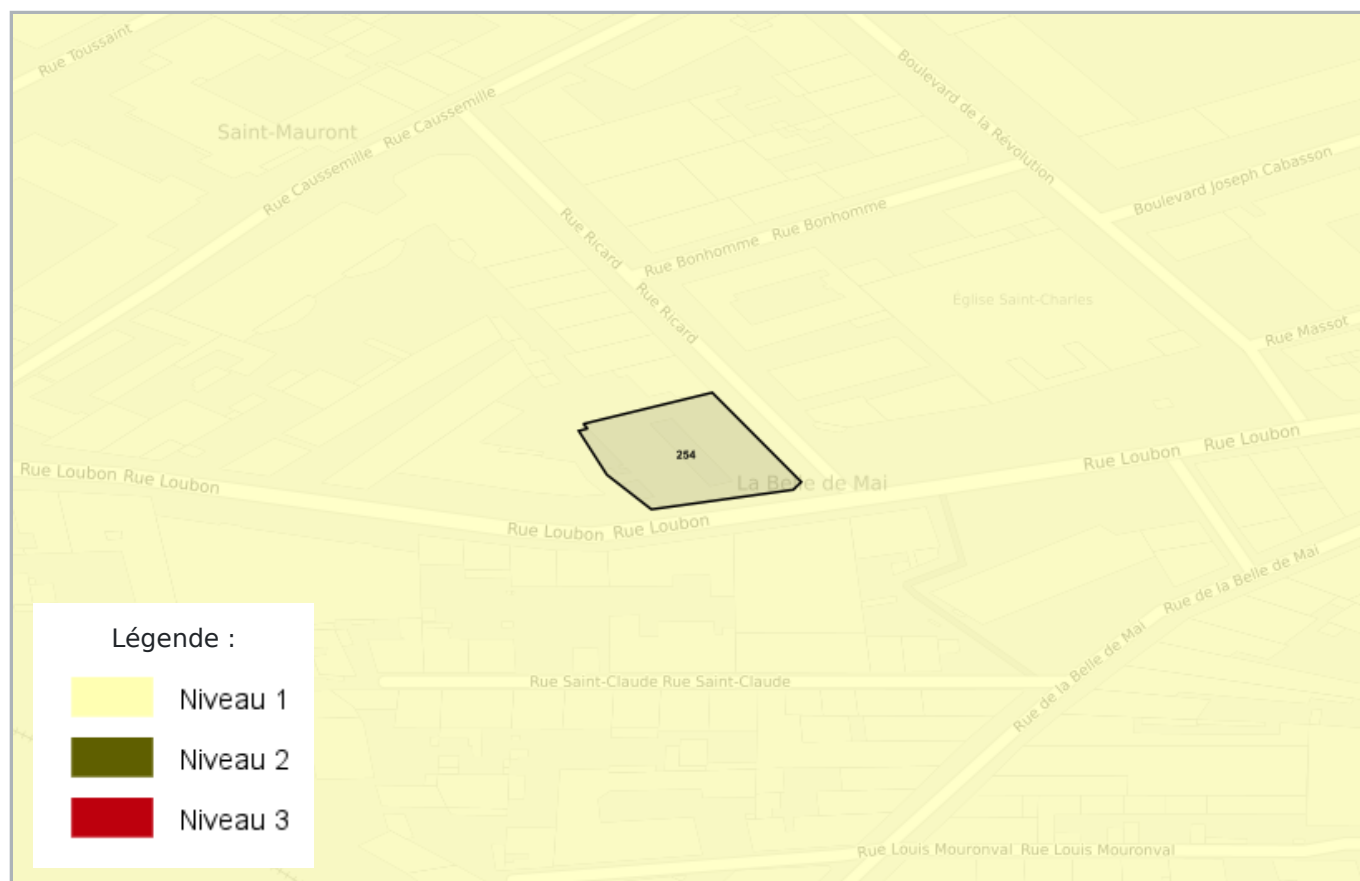
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



RADON



CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS



OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT



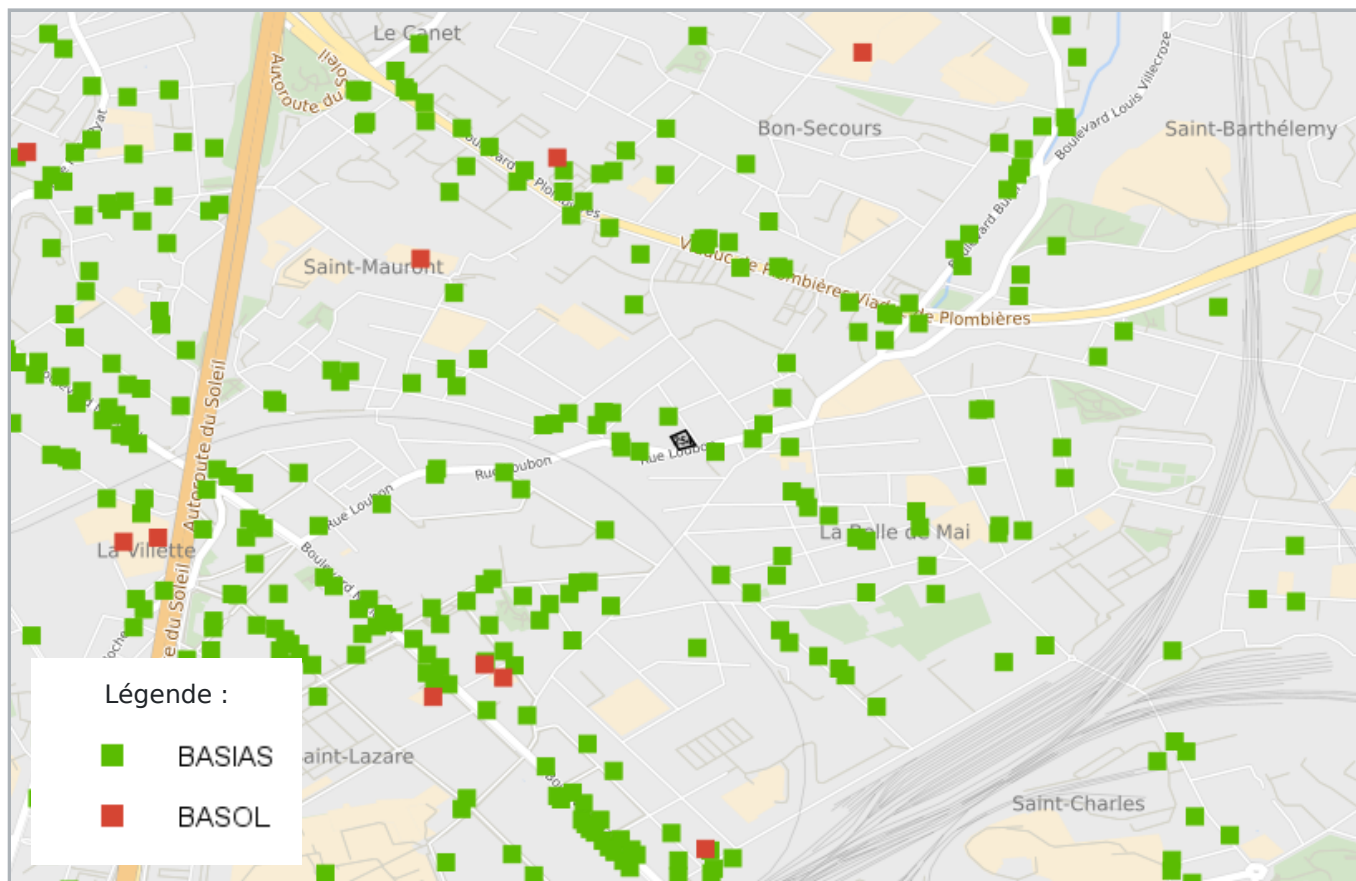
CARTOGRAPHIE DU RISQUE ÉROSION à l'horizon de 30 ans



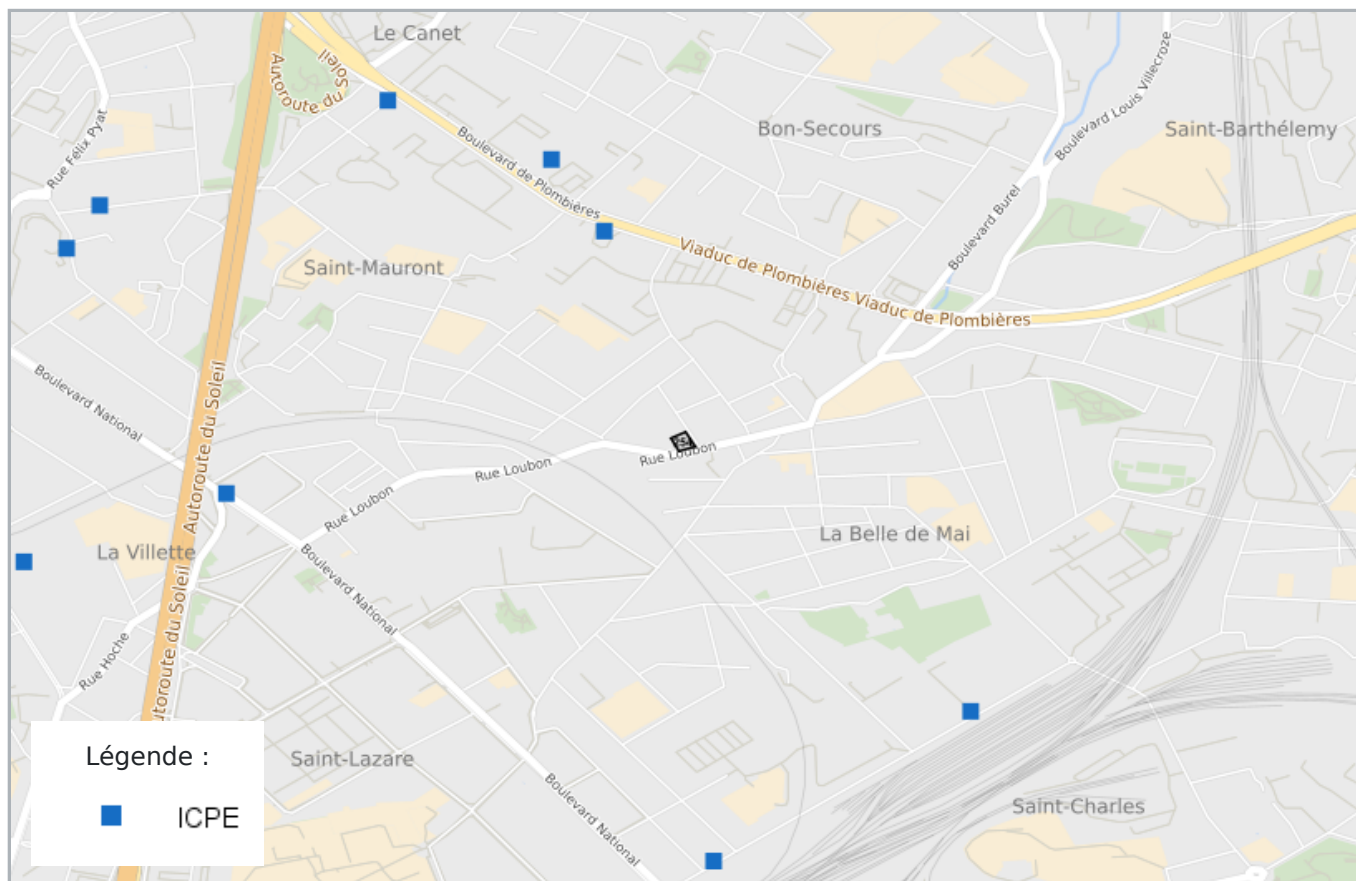
CARTOGRAPHIE DU RISQUE ÉROSION à un horizon compris entre 30 et 100 ans



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee

commune

117 Rue loubon

13003

MARSEILLE 03

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui ☐ non ☐

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui ☐ non ☐

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

¹ zone A ☐
très forte

² zone B ☐
forte

³ zone C ☐
modérée

⁴ zone D ☐
faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

date / lieu

acquéreur

M. Rafik CHERGUI

15 avril 2025 / MARSEILLE 03

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

138 rue Loubon MARSEILLE		29 mètres
SSP3992355	MIDI NET	
Indéterminé		
rue Toussaint MARSEILLE		33 mètres
SSP3985871	Mr Aguillon	
En arrêt		
118 rue Loubon MARSEILLE		47 mètres
SSP3985392	Eugène PALANQUE	
En arrêt		
99 rue Loubon MARSEILLE		67 mètres
SSP3984048	SA LES INDUSTRIES ANNEXES DE L'ARMEMENT	
En arrêt		
114 rue Loubon MARSEILLE		67 mètres
SSP3985936	Mrs Zirah, Alhadeff et Devictor (en 1957)	
En arrêt		
154 rue Loubon MARSEILLE		76 mètres
SSP3985676	BOTTI et ALIVON et Fabrique Lacoste	
En arrêt		
7 rue Caussemille MARSEILLE		88 mètres
SSP3985517	Micoulin et Cie	
En arrêt		
boulevard Roux de MARSEILLE		97 mètres
SSP3985393	Eugène PALANQUE	
En arrêt		
1 rue Caussemille MARSEILLE		98 mètres
SSP3985861	Tannerie de Mr Visca dominique (en 1928)	
En arrêt		
9 rue Caussemille MARSEILLE		99 mètres
SSP3985344	Jacques EMERY	
En arrêt		
1 boulevard Boyer MARSEILLE		123 mètres
SSP3985410	Louis MASSE	
En arrêt		
34 rue Orange (d') MARSEILLE		139 mètres
SSP3991217	SAIDI Mohamed	
En arrêt		

16 rue Toussaint de MARSEILLE		141 mètres
SSP3985347	Cie fermière du monopole des allumettes	
En arrêt		
38 rue Neuve MARSEILLE		151 mètres
SSP3985707	Atelier de dorure, argenture et nickelage	
En arrêt		
12 rue Toussaint MARSEILLE		155 mètres
SSP3985369	Pierre ANGELI	
En arrêt		
3 rue Toussaint MARSEILLE		168 mètres
SSP3983798	VICTOR STURA	
En arrêt		
Place Cadenat MARSEILLE		171 mètres
SSP3986545	Mme Deburon Brun	
En arrêt		
12 boulevard Bouès MARSEILLE		174 mètres
SSP3985334	DELEUP (Société)	
Indéterminé		
2 Traverse Notre Dame de Bon Secours MARSEILLE		179 mètres
SSP3985727	Ets Antoine la Selve	
En arrêt		
32 rue Mouroud MARSEILLE		184 mètres
SSP3983910	NEL, BOULAN ET MOHENG	
En arrêt		
boulevard Bernard MARSEILLE		215 mètres
SSP3985356	Vitalis Buanderie	
En arrêt		
33 boulevard Boués MARSEILLE		216 mètres
SSP3989857	Norisko Auto //ex: "Mondiale carrosserie"	
Indéterminé		
42 rue Loubon MARSEILLE		227 mètres
SSP3989560	GARAGE LOUBON Motrio //ex: Garage Trianon	
Indéterminé		
13 rue Fortuné Jourdan MARSEILLE		228 mètres
SSP3986493	SARL FIOUL SERVICE / Loubignac Christian et Pierre (Stella)	
En arrêt		
65 rue Clovis Hugues MARSEILLE		232 mètres
SSP3984192	STE IRIS PRESSING	
En arrêt		

boulevard Révolution de la MARSEILLE		236 mètres
SSP3986497	Antar	
Indéterminé		
14 rue Fortuné Jourdan MARSEILLE		255 mètres
SSP3989738	Mr Georges RIPOLL	
Indéterminé		
50 rue Jean Cristofol, ex rue GUERIN MARSEILLE		265 mètres
SSP3984439	ATELIER DE MECANIQUEANZIANI	
En arrêt		
47 rue Fortuné Jourdan MARSEILLE		267 mètres
SSP3985854	FERRATO Jean-Pierre / Sté ROXY en 1948, Marc Biancheri en 1935	
En arrêt		
46 rue Jean Cristofol - ex rue Guérin MARSEILLE		273 mètres
SSP3985706	Khatchadourian et Raphaélian associés	
En arrêt		
54 rue Clovis Hughes MARSEILLE		273 mètres
SSP3984202	RAYMONDE STOEFFER	
En arrêt		
42 rue Fortuné Jourdan MARSEILLE		281 mètres
SSP3984523	RICHIARDONE JEAN	
En arrêt		
63 Passage Docteur Léon Perrin du MARSEILLE		287 mètres
SSP3983964	SARL ARMAND ET EMILE AILLAUD	
Indéterminé		
19 rue Jet d'Eau du MARSEILLE		288 mètres
SSP3985386	Dubois	
En arrêt		
61 rue Belle de Mai MARSEILLE		294 mètres
SSP3984195	STE PROVENCE PRESSING	
En arrêt		
6 rue Jet d'Eau du MARSEILLE		294 mètres
SSP3983922	MENCARONI	
En arrêt		
rue Henri Auzias - ex rue Saint Régis MARSEILLE		295 mètres
SSP3985695	Jouve, De Pontoux et Cellier	
En arrêt		
53 boulevard Plombières de MARSEILLE		301 mètres
SSP3984104	ETS MILLO FROHLICH	
En arrêt		

9 boulevard Burel MARSEILLE		307 mètres
SSP3985437	Baron	
En arrêt		
57 rue Loubon MARSEILLE		311 mètres
SSP3989537		
En arrêt	<i>Adèle Regazzi</i>	
3 rue Jobin MARSEILLE		312 mètres
SSP3985591	Sté des Produits Chimiques de Marseille en 1934	
En arrêt		
23 boulevard Plombières de MARSEILLE		314 mètres
SSP3985453	Pilerie de drogues et usine de trituration	
En arrêt		
40 rue Loubon MARSEILLE		315 mètres
SSP3984173	SARL LOUBON-STE DES MAGASINS GENERAUX ET GARAGES	
En arrêt		
46 boulevard Plombières de MARSEILLE		317 mètres
SSP3984165	GISPERT	
Indéterminé		
48 boulevard Plombières de MARSEILLE		318 mètres
SSP3983969	A.ROSSI	
En arrêt		
57 rue François Barbini MARSEILLE		318 mètres
SSP3988791	VALEUR Jean-Michel	
En arrêt		
104 boulevard Plombières de MARSEILLE		322 mètres
SSP3984049	REGLISSE ZAN	
Indéterminé		
rue Henri Augias MARSEILLE		324 mètres
SSP3989400		
En arrêt	<i>Luc Alexandre</i>	
18 rue Nouvelle MARSEILLE		329 mètres
SSP3989396	SA Provence Spécialités Pharmaceutiques	
Indéterminé		
rue Cristofol MARSEILLE		333 mètres
SSP3983801	COMES ET GARAIN	
En arrêt		
70 boulevard Plombières de MARSEILLE		334 mètres
SSP3985896	Savonnerie de Plombières (1917), Jean Grimaud (1926)	
En arrêt		

17 rue Jean Cristofol MARSEILLE		336 mètres
SSP3989019	Société CLMB Carrosserie	
En arrêt		
13 boulevard Plombières de MARSEILLE		336 mètres
SSP3985539	Grand garage Argaud	
En arrêt		
72 boulevard Plombières de MARSEILLE		337 mètres
SSP3983887	JULES JALLIFIER	
En arrêt		
11 boulevard Plombières de MARSEILLE		341 mètres
SSP3983999	ETS BRACK	
En arrêt		
58 boulevard Plombières de MARSEILLE		343 mètres
SSP3983854	ATELIERS MILLE	
Indéterminé		
rue Levat MARSEILLE		345 mètres
SSP3985853	Raffinerie de soufre	
En arrêt		
68 boulevard Plombières (de) MARSEILLE		345 mètres
SSP3991687	KONTZLER Yves	
Indéterminé	Station Service	
64 boulevard Plombières (de) MARSEILLE		345 mètres
SSP3991291	SA MECA-MOULE	
Indéterminé		
41 rue Clovis Hugues, ex rue Bleue MARSEILLE		348 mètres
SSP3985352	Teinturerie RAUFAST	
En arrêt		
17 rue Jean Cristofol MARSEILLE		351 mètres
SSP3985607	Garage Guérin	
En arrêt		
1 avenue Belle Vue de MARSEILLE		352 mètres
SSP3985909	Mr Danes	
En arrêt		
13 rue Henri Auzias MARSEILLE		356 mètres
SSP3984050	ETS J.LABBE	
En arrêt	USINE TOY Riant	
34 avenue Thèze de la MARSEILLE		356 mètres
SSP3985830	Fabrique de vernis Belladina	
Indéterminé		

3 boulevard Plombières de MARSEILLE		360 mètres
SSP3985910	La Savonnerie Phocéenne	
En arrêt		
3 rue Henri Auzias MARSEILLE		369 mètres
SSP3985874	Alexandre Luc	
En arrêt		
13 boulevard Burel, et angle 11 Boulevard de Pombières MARSEILLE		371 mètres
SSP3988811	BACCI Henri	
Indéterminé		
rue Fortuné Jourdan, rue Bonnardel et rue Saint Augustin MARSEILLE		372 mètres
SSP3985388	ARAGNO Auguste	
En arrêt		
36 boulevard Leccia MARSEILLE		372 mètres
SSP3990096	Mme A. Leca	
En arrêt		
47 rue Clovis Hugues MARSEILLE		373 mètres
SSP3990092	Etablissements "Lumidecor"	
En arrêt	<i>Lumidécor</i>	
boulevard Ricard MARSEILLE		375 mètres
SSP3984129	LOUIS CORDEIL	
En arrêt		
83 boulevard Plombières de MARSEILLE		377 mètres
SSP3984141	TOTAL Fina Elf //ex: CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE	
Indéterminé	<i>STATION SERVICE TOTAL</i>	
35 avenue Belle Vue MARSEILLE		383 mètres
SSP3983944	REYNAUD FRERES	
En arrêt		
67 boulevard Allemand MARSEILLE		384 mètres
SSP3985593	Louis PESCI	
En arrêt		
44 rue Lautard MARSEILLE		388 mètres
SSP3985428	Marius LEFEVRE	
En arrêt		
52 Traverse Notre Dame de Bon Secours MARSEILLE		391 mètres
SSP3985726	Sté Voilerie Générale (ex sté Textiles Brots et traités)	
En arrêt		
24 rue Loubon MARSEILLE		397 mètres
SSP3989122	Carrosserie Bleu Azur Garage //ex:RAGONERI Alain	
Indéterminé	<i>Garage Alain</i>	

Traverse Juifs des et rue Jacquand MARSEILLE		401 mètres
SSP3984485 Indéterminé	SIGNORET	
24 rue Clovis Hugues MARSEILLE		410 mètres
SSP3985732 Indéterminé	Entrpôt d'huiles et de graines minérales Helfer	
14 rue Jobin // poste Belle de Mai MARSEILLE		411 mètres
SSP3991937 Indéterminé	Réseau Transport Electricité (RTE), Transport Electricité Sud Est <i>poste Belle de Mai</i>	
91 boulevard Plombière de MARSEILLE		414 mètres
SSP3984447 En arrêt	STE SUD METAUX	
10 boulevard Leccia MARSEILLE		423 mètres
SSP3989802 En arrêt	Concetta MC DONALD	
6 boulevard Leccia MARSEILLE		427 mètres
SSP3985737 En arrêt	Sté teinturerie "le Paon" (en 1948)	
20 rue Lautard MARSEILLE		428 mètres
SSP3985605 En arrêt	ROUX (DEVENU ETS Rabarin et Novard)	
7 rue Jean Cristophol MARSEILLE		430 mètres
SSP3985493 En arrêt	A. Gabelle	
102 boulevard Plombières de MARSEILLE		433 mètres
SSP3987733 Indéterminé	Société TEMPLIER ROUSTANT <i>Fiche. 33 inventaire MPM</i>	
Traverse bon secours de MARSEILLE		436 mètres
SSP3985346 En arrêt	Fabrique d'allumettes chimiques de Mme Caussemille	
18 rue Clovis HUGUES MARSEILLE		441 mètres
SSP3988272 Indéterminé	Direction départementale des postes	
6 rue Jean Cristofol MARSEILLE		442 mètres
SSP3985789 En arrêt	Fonderie de fonte de fer	
12 rue Lautard MARSEILLE		443 mètres
SSP3985469 Indéterminé	SARL LAUTARD AUTOMOBILES / Delanglade	

14 Traverse Bon secours de MARSEILLE		444 mètres
SSP3985776	Atelier de teinturerie et de nettoyage Favre	
En arrêt		
5 boulevard Allemand MARSEILLE		455 mètres
SSP3984442	BETEILLE	
En arrêt		
16 rue clovis Hugues MARSEILLE		456 mètres
SSP3990045	Mr Georges LINDET	
En arrêt		
rue Lautard MARSEILLE		456 mètres
SSP3983911	BERARD (1866), Fulhas (1864)	
En arrêt		
111 boulevard Plombières de MARSEILLE		457 mètres
SSP3985743	Sté anonyme "La Route"	
En arrêt	<i>La Bitumine</i>	
9 Traverse Bon Secours de MARSEILLE		460 mètres
SSP3985456	HANOTIN	
En arrêt		
boulevard Pons MARSEILLE		460 mètres
SSP3985890	Savonnerie de Mr Veillet	
En arrêt		
80 boulevard Burel MARSEILLE		467 mètres
SSP3985892	Zermati di Vitta et cie	
En arrêt	<i>Fabrique de savons et chlorures alcalins</i>	
3 boulevard Progrès du MARSEILLE		474 mètres
SSP3985904	Ets Béranger.H, Chaillau.G et Duplessy	
En arrêt		
6 boulevard Progrès du MARSEILLE		475 mètres
SSP3985691	Chaudronnerie Marseillaise F. Friedlander en 1953, Joseph LANTISCOT en 1922	
Indéterminé		
51 boulevard Burel MARSEILLE		479 mètres
SSP3988736	H. BACCI	
En arrêt		
2 boulevard Ricard MARSEILLE		479 mètres
SSP3985461	Louis JORIO	
En arrêt		
16 boulevard Pins des MARSEILLE		484 mètres
SSP3985699	Jean IGNACETTI	
En arrêt		

228 boulevard National MARSEILLE		485 mètres
SSP3990070	SARL Chanbrice	
En arrêt		
206 boulevard National MARSEILLE		486 mètres
SSP3988954	Mme RODRIGUEZ	
En arrêt	Garage National	
220 boulevard National MARSEILLE		486 mètres
SSP3984437	D AUTRUY BERNARD	
En arrêt		
218 boulevard National MARSEILLE		486 mètres
SSP3985961	Bruno MICHEL	
En arrêt		
224 boulevard National MARSEILLE		486 mètres
SSP3991222	CHIAROZZO Joseph	
Indéterminé		
3 boulevard Ricard MARSEILLE		486 mètres
SSP3983943	ETS TUBAC	
En arrêt		
9 rue Loubon MARSEILLE		487 mètres
SSP3984065	M. Joseph ARAKEL (ex SARL GARAGE MASSILIA)	
Indéterminé		
3 rue Petit Versailles du MARSEILLE		491 mètres
SSP3984056	ETS SAVONNERIE FRANCO-AFRICAINE (SAFA)	
En arrêt		
boulevard Plombières de MARSEILLE		493 mètres
SSP3985584	Société des Fonderies Méridionales	
En arrêt		
200 boulevard National MARSEILLE		494 mètres
SSP3984032	ANTAR 1965	
En arrêt		
125 boulevard Plombières de MARSEILLE		498 mètres
SSP3985360	Société des Charbons RADIUM	
En arrêt		
5 boulevard Guigou MARSEILLE		498 mètres
SSP3985508	Louis LONG	
En arrêt		
La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision		
SSP3990489 Paul Antoine Route nationale Saint Antoine MARSEILLE	SSP3990457 Société des Tuileries de Marseille Saint Henri lieu dit Enceinte de l'Usine Fenouil MARSEILLE	

SSP3990973 KRIKORIAN Jacques et André route départementale 8, Saint-Antoine MARSEILLE	SSP3991139 SA GRANDI Chemin Bessons (des) MARSEILLE
SSP3987486 M. Gourdon route Cassis de MARSEILLE	SSP3987010 fonderie de fer Quartier Petites Crottes des MARSEILLE
SSP3986994 Henry Prévot Route nationale 8 MARSEILLE	SSP3986888 Sté Ozo avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE
SSP3986989 M.Dufourg pour la Sté Trituration agricole et industrielle Chemin vicinal Sainte Marthe à Saint Joseph de MARSEILLE	SSP3987435 Michel Coll rue Jean de Bernardy MARSEILLE
SSP3986952 Mme Vve Orio Gavotte la MARSEILLE	SSP3986954 Georges Michalinos 297 avenue Saint Julien de MARSEILLE
SSP3986955 La Sté des carburants exelsior Chemin Tuileries des MARSEILLE	SSP3987112 Cartier Henry Route nationale 8 Bis MARSEILLE
SSP3987116 M Blanc et Blain Quartier Petites crottes des MARSEILLE	SSP3987402 Verrerie Moëfer Quai Rouet du MARSEILLE
SSP3987463 Maurice Isnardon boulevard Roux prolongé de MARSEILLE	SSP3988124 Société Nouvelle d'HLM Traverse Château Vento MARSEILLE
SSP3988563 DEDIEU Robert 3 Impasse Magne MARSEILLE	SSP3989965 Entreprise TRALOMAT 29 Impasse Savignac (de) MARSEILLE
SSP3989816 Pressing PRESS-O-RAMA 44 avenue Saint-Banarbé MARSEILLE	SSP3990869 Trindel Chemin Bourrely (des) MARSEILLE
SSP3988135 Lafarge MARSEILLE	SSP3988136 Lafarge MARSEILLE
SSP3988147 Cheylan Chemin Montre MARSEILLE	SSP3990617 Jean Claude Billard lieu dit Viste (La) MARSEILLE
SSP3983617 Zigliara 14 rue Sainte Claire et angle rue Audimar MARSEILLE	SSP3983662 SOCIETE LE NITOR Chemin Saint Jean du Désert MARSEILLE
SSP3983776 MME FABRE (VEUVE BERARD) 94 boulevard Jouvès MARSEILLE	SSP3989461 L'air Liquide boulevard Frédéric Sauvage MARSEILLE
SSP3989500 95 Roucas Blanc MARSEILLE	SSP3989586 18 rue Louis Rège MARSEILLE
SSP3989591 32 Promenade Plage (de la) MARSEILLE	SSP3989662 SA MOBIL-OIL française MARSEILLE
SSP3992196 SCAC de Roquefort La Bédoule avenue du Maréchal Juin MARSEILLE	SSP3988876 TOTAL (CFR) route d'AUBAGNE MARSEILLE
SSP3989772 Mr IBANEZ 184 Chemin Aygalades (des) MARSEILLE	SSP3990629 Société Piant Chemin Batarelle (de la) MARSEILLE
SSP3987468 Cie Française de Raffinage Chemin départemental 4 MARSEILLE	SSP3988120 Garage du Pharo / anc. France Telecom / anc. PTT 59 Chemin Gibbes MARSEILLE
SSP3990017 Mr Roger ORIGLIA 213 rue Le Châtelier MARSEILLE	SSP3990267 DUNES Restaurants Centre commercial La Valentine MARSEILLE
SSP3988254 MOLLIONI Paul Traverse Commandeur (du) MARSEILLE	SSP3986929 ESSO Chemin Saint Loup à Sainte Marguerite de MARSEILLE
SSP3987083 fabrique d'encres et de cirages 6 rue Carenne de MARSEILLE	SSP3987427 Mairie de Marseille Chartreux Les MARSEILLE
SSP3988490 BETON NORD Société Chemin Bessons (des) MARSEILLE	SSP3989064 BRONZO 1994- SPM Société de Préfabrication et Matériaux 9 boulevard Ampère MARSEILLE
SSP3989200 Société Centrale Futaille 60 avenue de Saint-Antoine MARSEILLE	SSP3990533 Bailleul- Entreprises Grès Glories 95 Traverse Prat- Quartier de la Pointe Rouge- MARSEILLE
SSP3989144 SA Française ESSO 2 avenue Pasteur MARSEILLE	SSP3987084 Mr P Fienga 8 rue Saint Christophe MARSEILLE
SSP3987085 Fonderie de cuivre 8 rue Palmier du MARSEILLE	SSP3987086 Romano 140 rue Bonnes Grâce MARSEILLE
SSP3988648 Provence Logis Chemin Pomme (de la) MARSEILLE	SSP3988649 Provence Logis rue Albert CAMUS MARSEILLE
SSP3990534 Electricité Moderne 13 boulevard Albin Bardini MARSEILLE	SSP3986969 Mme Chaudoin 78 rue Javie MARSEILLE
SSP3987090 M Masfoveri Antoine 100 rue République de la - ex Route Impériale MARSEILLE	SSP3987529 Ribbe et Pouyet Route nationale 8 de Marseille à Aubagne MARSEILLE
SSP3992683 151 boulevard Danielle Casanova MARSEILLE	SSP3989582 Société des Terrassements et des Ouvrages du Midi 197 bis Route nationale 113 MARSEILLE
SSP3990992 Etude des Transports de la Valorisation des Gaz Naturels du Sahara Blockhaus de L Ile de Râtonneau MARSEILLE	SSP3983526 Bianciotto vincent 52 Chemin Grande Communication de la (N°2), de Marseille à Aubagne MARSEILLE

SSP3983915 LASSAILLY -ANCIEN ETABLISSEMENTS Impasse Magne MARSEILLE	SSP3984328 JEAN GIRARD boulevard Roux prolongé de MARSEILLE
SSP3989389 Compagnie des Entrepots et Magasins Généraux de Paris Quai d'Arenc MARSEILLE	SSP3989599 Filiale des Houillères de Bassin du Centre et du Midi Chemin L'Argile (De) MARSEILLE
SSP3992227 Pharma - Dom SA 41 Chemin de la Millière MARSEILLE	SSP3987094 Savonnerie Allatini 11 Chemin Grande communication de la MARSEILLE
SSP3987095 usine de trituration route Cassis de MARSEILLE	SSP3987495 Sté Commerciale du Cabot Chemin Colline Saint Joseph de la MARSEILLE
SSP3987496 Louis Bley avenue Panouse de la MARSEILLE	SSP3986980 Milhaud Fils Quartier Saint Louis MARSEILLE
SSP3987484 Savonnerie Chauvet rue Alfred Curtel / anc. rue Saint Esprit MARSEILLE	SSP3988765 SA Perrier 7 boulevard Jean Eugène Cabassud MARSEILLE
SSP3988804 SARL Garage MERLINO 46 boulevard Bon Secours MARSEILLE	SSP3986878 M.Moreno Traverse Maurelle de la MARSEILLE
SSP3987370 Sté des Produits Chimiques du Fortin avenue Madrague de Montredon de la MARSEILLE	SSP3987466 SA Cartonnerie-Papèterie "La Garelle" 269 route Trois Lucs des MARSEILLE
SSP3987467 Station Donini rue Audience de l' MARSEILLE	SSP3987513 Le Phénix Valentine La MARSEILLE
SSP3987514 Belivier Frères rue Notre Dame MARSEILLE	SSP3987032 Charton Route nationale 570 MARSEILLE
SSP3986933 Mobil Oil boulevard Françoise Duparc MARSEILLE	SSP3986976 Ets Emile Galinier Chemin Aygalades des MARSEILLE
SSP3986978 Sté des pétroles Jupiter Aygaldes les MARSEILLE	SSP3986979 Atelier Lenevaite Quartier Saint Louis MARSEILLE
SSP3986987 Quartier Gibbes de MARSEILLE	SSP3987106 gabriel Salavy Chemin vicinal Sainte Marthe MARSEILLE
SSP3987108 Sté anonyme de la Néo-textile boulevard Vignes des MARSEILLE	SSP3987110 Mr Farine Pierre Chateau-Gombert, ancien Moulin Sovaya MARSEILLE
SSP3987111 sté des tuileriees de St Marcel Chemin Marseille à Aubagne de MARSEILLE	SSP3987457 Raymond Durand Impasse Bois-Lemaître MARSEILLE
SSP3987534 Ets Couvet Rambat et Cie avenue Saint Barnabé de, ex ch de Saint Barnabé MARSEILLE	SSP3987542 MM Faure et Gautier Quai Chartreux des MARSEILLE
SSP3987544 Robert Flugel Saint Marcel MARSEILLE	SSP3987546 MM Margerie et Trouin 71 Chemin Chutes Lavies des MARSEILLE
SSP3989963 Etablissement R Fontaine boulevard Cayolle MARSEILLE	SSP3990012 SOPECO, Société des Pétroles et combustibles liquides boulevard Saint-Loup (de) MARSEILLE
SSP3990013 Mme Lydia ORIO 82 route Nationale La gavotte MARSEILLE	SSP3990828 Jean Spada Domaine Tours (Des) de l'Hoirie MARSEILLE
SSP3990899 METOFER Chemin Ruisseau Mirabeau (de) MARSEILLE	SSP3990919 Sté Coloniale des Chaux et Ciments de Portland lieu dit Galland à la Nerthe MARSEILLE
SSP3990977 Sté Générale de Travaux Publics Allée Pins (des)- Le Cabot MARSEILLE	SSP3992532 Marseille Courses 7 avenue André Roussin // Centre d'Affaires Ponant Littoral MARSEILLE
SSP3989421 SA OMNIUM D'ENTREPRISES 3 sautet dans l'entrepôt de matériel de l'omnium d'entreprises MARSEILLE	SSP3990494 Laurent et Bremont lieu dit Fondacle- Les Olives MARSEILLE
SSP3987537 A. Peironty route Toulon de MARSEILLE	SSP3984853 BUANDERIE PASCAL avenue Dominique Colombani - ex av du Château MARSEILLE
SSP3987984 M. Egenschwiller MARSEILLE	SSP3988126 Société Nouvelle d'HLM boulevard Notre Dame de SantaCruz MARSEILLE
SSP3988409 Atelier de Tronçonnage 50 rue Jacques Hébert MARSEILLE	SSP3989164 Société SHELL Française Région de MARSEILLE MARSEILLE
SSP3990848 J. Rapetto Batteries (Les) de la Pointe Rouge MARSEILLE	SSP3991044 STE SCETA PARC Gare Saint-Charles MARSEILLE
SSP3988710 BTDM MARSEILLE	SSP3991690 3H TRANSIT 37 Chemin Ruisseau Mirabeau MARSEILLE
SSP3987497 Quai Pont de Vivaux du MARSEILLE	SSP3987498 Mattei et Cie Quai Saint Menet de MARSEILLE
SSP3990117 SCI ARCC lieu dit Valbarelle la MARSEILLE	SSP3989629 AIN Aimé Quartier La Rose (de la) MARSEILLE
SSP3987485 Fonderie d'Acier du Midi boulevard Fifi Turin MARSEILLE	SSP3989977 Sté d'exploitation des transports Borrelly et Cie boulevard Chutes Lavie MARSEILLE
SSP3990270 SA Agip Française 222 Route nationale Saint Loup (De) MARSEILLE	SSP3990399 La Société Française d'Entreprises de Dragages Quartier La Lave (De) MARSEILLE

SSP3986990 Sté Marmillon 82 Chemin vicinal Saint Joseph de MARSEILLE	SSP3987025 M Robert Quartier Belle de Mai de la MARSEILLE
SSP3987026 Mr gondois et cie Chemin Cap Janet du MARSEILLE	SSP3987027 Mr Bergerot Traverse Bon secours de MARSEILLE
SSP3986945 Mobil Oil boulevard Vincent Delpuech MARSEILLE	SSP3987002 M. Richelme Traverse Boulevard Extérieur du MARSEILLE
SSP3987022 Dominique Reynier 38 rue Echelle de l' MARSEILLE	SSP3987102 Desmarais Frères route Cassis de MARSEILLE
SSP3987103 Ets Roger Legendre boulevard Cerisiers des MARSEILLE	SSP3987388 M. Verminck Quai Madrague de Montredon de la MARSEILLE
SSP3987507 Ets Lunopro boulevard Septième tirailleurs algériens du MARSEILLE	SSP3987518 Bucelle et Cie 1 Voie Grande Communication de Marseille à Cassis de MARSEILLE
SSP3988580 DEPIERRE Yvan, Syndic d'immeubles 29 Chemin Fontaineau, Résidence les Lions MARSEILLE	SSP3990450 Entreprise Caruso lieu dit Saint Antoine- Hôpital Nord MARSEILLE
SSP3990357 SA Cofradel- Compagnie Française du Grand Delta avenue Lattre de Tassigny (De) MARSEILLE	SSP3990370 Société Béton de France 213 boulevard Redon (de) MARSEILLE
SSP3991713 SA FINA France Centre Portuaire d'accueil Routier voie V262 "Les Crottes" MARSEILLE	SSP3986982 M. Courchet Quartier Saint Louis MARSEILLE
SSP3992621 Huileries Luzzatii et Cie 204 avenue Roger Salengro MARSEILLE	SSP3991140 STE Photo Service Galerie Marchande Merlan MARSEILLE
SSP3987461 Gaston Blanc 130 Route nationale 8 MARSEILLE	SSP3988957 M. Pierre VALETTE 6 Impasse Belvet MARSEILLE
SSP3988305 Nobel PRB Explosifs Chemin Marinier MARSEILLE	SSP3989623 GIORDANO Barthélémy Chemin Palama (de) MARSEILLE
SSP3991568 Sté COMETHERM rue Joliot Curie MARSEILLE	SSP3987756 Société des Ciments Lafarge France lieu dit Gallard MARSEILLE
SSP3991255 Société Archimer Plaisance // ex CHANTIERS NAVALS FRIOUL Plaisance Port Frioul MARSEILLE	SSP3991440 STE CARBUR 171 Chemin Madrague(de la) MARSEILLE
SSP3991782 Société Routière de Provence Quartier Estaque (l') MARSEILLE	SSP3992598 29 Traverse Santi MARSEILLE
SSP3987380 DELUC MARSEILLE	SSP3989073 Société FARMING CAR 6 Montée Commandant ROBIEN MARSEILLE
SSP3989563 Société TEMPIER-ROUSTANT 102 boulevard Pombières (de) MARSEILLE	SSP3991277 Sté PLASTIGRAPH Zone d'activité Saint-Jean-Du-Désert MARSEILLE
SSP3987382 Fonderie Goss rue Fort du MARSEILLE	SSP3987481 Fabrique de vernis gras Dufour route Cassis de MARSEILLE
SSP3987482 Albert Rey 32 Traverse Chante Perdrix (de) MARSEILLE	SSP3987483 Duvernet boulevard Chemin de Fer du MARSEILLE
SSP3987489 M. Gaudin Chemin Pomme de la MARSEILLE	SSP3990485 Société S.O.L.I.C.O. lieu dit Plaine Notre Dame MARSEILLE
SSP3989940 SA TOTAL compagnie française de raffinage Quai Arenc (d') MARSEILLE	SSP3988938 Société LARAPIDE INTERNATIONAL avenue Boisbaudran MARSEILLE
SSP3990348 Société Agip Française 4 Route nationale 8 MARSEILLE	SSP3990474 Louis Brunier lieu dit Trois Ponts (Les)- Saint Loup MARSEILLE
SSP3990624 Gagneraud Père et Fils lieu dit Campagne Breuza MARSEILLE	SSP3986973 SA d'Hydrogénation Chemin Aygalades des MARSEILLE
SSP3987087 Fonderie de métal Place Beauvoisin - traverse de Gilec MARSEILLE	SSP3987088 Urso Antoine 171 boulevard Rampal MARSEILLE
SSP3987299 Le Logis Coopératif avenue Jean Compadiou MARSEILLE	SSP3987300 Sté Le Logis Coopératif Chemin Gibbes de MARSEILLE
SSP3987536 Ets Antoine Sauze 2 Chemin Grande communication de Marseille à Aubagne de MARSEILLE	SSP3987538 Sté Méridionale d'Industrie Quai Malpassé MARSEILLE
SSP3990459 Société Générale des Tuileries de Marseille Saint Henri Saint André Forge Cavot MARSEILLE	SSP3987465 Baptiste Allio Chemin Merlan à la Rose de MARSEILLE
SSP3987512 Ets Prouvost-Dalle et Cie Traverse Cartonnerie de la MARSEILLE	SSP3987535 Alexandre Avanozian 6 Chemin vicinal Saint Julien à Saint Barnabé de MARSEILLE
SSP3986963 Francis Barthélémy 9 rue Viau MARSEILLE	SSP3986728 M. Bonifacio, Marie-Thérèse et Yvette Charmasson rue Provence de MARSEILLE
SSP3986881 Jacques Rossignol Traverse Chèvre de la MARSEILLE	SSP3986893 Mobil Oil 191 route Saint Louis à Saint Joseph de MARSEILLE
SSP3986914 Shell Quai Mairie de la MARSEILLE	SSP3986922 Mobil Oil rue Condorcet MARSEILLE

SSP3986985 M. Rozan Quartier Saint Louis MARSEILLE	SSP3986986 Fonderie Benet et Cie Quartier Petit Camas du MARSEILLE
SSP3987097 Mme Drevetou, Epouse Trouilhas Quartier Saint Pierre MARSEILLE	SSP3987098 Sté Verreries Provençales Chemin Grande Communication de la MARSEILLE
SSP3987099 M Verminck et Cie rue Alfred Curtel / anc. rue Saint Esprit MARSEILLE	SSP3987358 Ets St Yves boulevard Gustave Desplaces MARSEILLE
SSP3987367 SARL Auto-Service-Réparation boulevard Rabatau MARSEILLE	SSP3987368 EDF 21 boulevard Vidal MARSEILLE
SSP3987384 Atelier pour la fonte et laminage du plomb Quai Rouet du MARSEILLE	SSP3987386 Payan Quai Roucas Blanc du MARSEILLE
SSP3987423 Garage des Aygalades route Saint Louis de MARSEILLE	SSP3987424 Sté Française de Produits Chimiques et d'Explosifs - Ets François Barbe Chemin Gare de la MARSEILLE
SSP3987453 Goyo boulevard Marcel MARSEILLE	SSP3987541 SARL Teinturerie du Sud, ex Teinturerie-blanchisserie-buanderie Fraissinet et Cie Chemin Saint Jean du Désert MARSEILLE
SSP3987621 Cie Centrale Rousselot Montée Usines (des) MARSEILLE	SSP3988110 Foresta Quartier Saint-Antoine MARSEILLE
SSP3988280 TOTAL Chemin Tuileries (des) MARSEILLE	SSP3988575 Société Marseille d'Habitations Chemin Vallon du Pins, Ensemble immobilier "Val-Pins" MARSEILLE
SSP3988645 Union Foncière et Financière Tour Méditerranée Chemin Bourrely (des) MARSEILLE	SSP3988647 SA Provence Logis, SA d'HLM Chemin Grave (de la) MARSEILLE
SSP3989166 Société MOBIL OIL française Gare Prado (du) MARSEILLE	SSP3989018 SA Samson CHERQUI, SA Emballages en 1972 2 rue Arnal, et Boulevard de la Révolution MARSEILLE
SSP3989782 Stavroula CACCHINO avenue Roches (des) MARSEILLE	SSP3989910 SHELL-BERRE rue Saint Pierre MARSEILLE
SSP3990006 La société des constructions métalliques du Midi Quartier Crotone (de la) MARSEILLE	SSP3990008 Sté des ateliers provencaux de répartitions navales et industrielles MARSEILLE
SSP3990144 Sté Foncière de Développement Immobilier Chemin Barasse MARSEILLE	SSP3990161 Jean Deganello boulevard Petite Rente (De La) MARSEILLE
SSP3990393 Jean Claude Mugnani 34 rue Louvain MARSEILLE	SSP3990927 Sté Générale des Tuileries de Marseille lieu dit Valentine (La) Eymeris MARSEILLE
SSP3990932 Entreprises Boussiron Chantier Cité Universitaire de Saint Charles MARSEILLE	SSP3991142 STE AS 24 101 MIN des Arnavaux MARSEILLE
SSP3986983 Caillol Canet Le MARSEILLE	SSP3986984 Etienne Philippe Barbier 103 Chemin Belle de Mai de la MARSEILLE
SSP3988611 M. Henri COSTE 20 avenue Colonel Sérot MARSEILLE	SSP3991523 Sté SMTA Zone d'activité Saint Jean du désert MARSEILLE
SSP3987458 Mme Trompette Quatre chs du Merlan Les MARSEILLE	SSP3987459 Frédéric Germano rue Onze novembre du - ex cours du 11 novembre MARSEILLE
SSP3989885 Garage BEAUMONT 330 avenue Saint-Julien (de) MARSEILLE	SSP3989503 Antar Traverse Petroccochino MARSEILLE
SSP3990501 Joseph Carollo Quartier Estaque (De l')- Vallon du Tort MARSEILLE	SSP3991325 Cie Européenne de Peintures JULIEN Chemin Littoral (du) MARSEILLE
SSP3988231 SEDCA SA 591 avenue Prado (du) MARSEILLE	SSP3988241 SUD-SIEGES SARL 21 Chemin Tuileries (des) MARSEILLE
SSP3987109 Paul (Scierie) rue Saint Pierre MARSEILLE	SSP3987328 Henri Negre Gare Prado du MARSEILLE
SSP3987343 Mme Toros Krikorian 68 avenue Saint Antoine (du n°68 au n° 70 / 74) MARSEILLE	SSP3987414 Entreprise Générale de Construction de la Forme de Radoub n°8 Mourepiane MARSEILLE
SSP3987415 Sté Coloniale des Chaux et Ciments Portland de Marseille Chemin Nerthe de La MARSEILLE	SSP3987992 M; Jean Guarnieri, Intercass Traverse Butris, les Caillols MARSEILLE
SSP3988418 RNUR (Régie Nationale Usine Renault) Zone d'aménagement concertée Valentine (de la) MARSEILLE	SSP3988532 SA ALUSUISSE-France avenue Louis de Boisbodran, 13316 Marseille MARSEILLE
SSP3988669 Société Provençale d'Exploitation de Pressing SOPREP 18 bis boulevard Paumont MARSEILLE	SSP3988734 Université de Droit / Economie / Sciences d'Aix-Marseille MARSEILLE
SSP3988809 Postes et télécommunications. Direction Opérationnelle des Télécommunications du Réseau National 3 boulevard Maison Blanche (de la) MARSEILLE	SSP3988874 Société Commerciale CITROËN 145 boulevard Charles Moretti MARSEILLE
SSP3988902 SARL Melchior Frères 3 Chemin Gilbert Charmasson MARSEILLE	SSP3988912 SARL "Garage du Merlan" 39 Chemin Merlan (du) MARSEILLE
SSP3988922 Compagnie Industrielle Distribution Carrefour national 113 MARSEILLE	SSP3988961 M. MORETTI Défendin 12 boulevard Giraud MARSEILLE

SSP3988970 Société Industrielle de Trafic Maritime "INTRAMAR" 18 Chemin Madrague-Ville (de la) MARSEILLE	SSP3989032 Société BBGR 84 rue dragon MARSEILLE
SSP3989104 SA Cind à sec R. Chavanon 103 Promenade de la Plage MARSEILLE	SSP3989110 SA SOPRESCO Pont de Vivaux, Galerie Marchande Super Marché MARSEILLE
SSP3989159 Société ESEA 38 boulevard GAY-LUSSAC MARSEILLE	SSP3989175 Centre de ravitaillement en essences de Sainte-Marthe Quartier Sainte-Marthe MARSEILLE
SSP3989250 LASAILLY Impasse Magne (de) MARSEILLE	SSP3989420 270 Chemin de Saint Pierre MARSEILLE
SSP3989547 Pierre AUDRIC rue Pierre DRAVET MARSEILLE	SSP3989574 SA Etablissements ORTIZ Zone industrielle Delorme (de la) MARSEILLE
SSP3989679 Paul RUSTIGLIANO MARSEILLE	SSP3989763 Mr Grégoire GULBASDIAN 4 Traverse Chanteperdrix MARSEILLE
SSP3989764 société "les travaux du Midi" boulevard Redon (du) MARSEILLE	SSP3989805 Pressing Philips 358 Chemin Littoral (du) MARSEILLE
SSP3989899 SA GICA "La générale dimportation, d'exportation et de conditionnement de produits alimentaires" Quartier Mourepiane (de) MARSEILLE	SSP3989988 Sté confraternelle pharmaceutique méditerranéenne Quartier Notre-Dame MARSEILLE
SSP3990031 Régie autonome des transports de la ville de Marseille (R.A.T.V.M) Dépôt de la Capelette MARSEILLE	SSP3990082 Fonderies Méridionales 217 boulevard Plombière (De) MARSEILLE
SSP3991182 STE COGESTAR boulevard Chutes Lavie (des) MARSEILLE	SSP3990121 Société pour l'Application du Polyester à l'Industrie et à la Marine-SAPIMER 9 Chemin Roy d'Espagne (Du) // ZA de la Soude MARSEILLE
SSP3990405 S.O.P.A.D. Société de Produits Alimentaires et Diététiques 41 avenue Gare (De La) MARSEILLE	SSP3990946 Entreprise AUTIER lieu dit Villa André- Les Fabrettes- Notre Dame de Linite MARSEILLE
SSP3990957 Entreprises Boussiron Moulin du Diable- Saint Antoine MARSEILLE	SSP3991122 CHRISTOFILIS 2 rue Horticulture (de l') MARSEILLE
SSP3991322 SARL OR ET CHROME Chemin Littoral (du) MARSEILLE	SSP3991350 SA INTRAMAR Pont Autonome de Marseille, Hangar n°18 MARSEILLE
SSP3991359 STE TOTAL Raffinage Distribution Quai Arenc (d') MARSEILLE	SSP3991644 STE L'AIR LIQUIDE Port Autonome de Marseille MARSEILLE
SSP3992229 Omega Pharma France 468 Chemin Du Littoral MARSEILLE	SSP3992243 SARL STD France 7 avenue André ROUSSIN MARSEILLE
SSP3992620 Huileries Luzzatii et Cie 5 Traverse Château Vert (du) MARSEILLE	SSP3992670 Peugeot 8 rue André Allar MARSEILLE
SSP3987408 Shell France route Saint Louis de MARSEILLE	SSP3992677 Charavel et Michet 28 boulevard Vintimille de MARSEILLE
SSP3990028 ESSO STANDARD + BP + SHELL-BERRE Cap Pinède MARSEILLE	SSP3986962 La Soudure industrielle Route nationale Viste de la, ex av de la Viste MARSEILLE
SSP3987009 Meynier Traverse Madrague de la, ex ch vicinal MARSEILLE	SSP3988448 Béton Chantier MARSEILLE
SSP3988856 SNCF Direction de l'Equipement Région de Marseille MARSEILLE	SSP3989102 M. Robert IRAUDO 7 rue Abbé Féraud MARSEILLE
SSP3989280 Samedith Hôpital Nord MARSEILLE	SSP3989626 DI TUCCI Xavier Quartier Saint-Louis MARSEILLE
SSP3991672 STE de Travaux Publics Régionaux boulevard Raffinerie (de la) MARSEILLE	SSP3992222 Cogestar avenue Luminy (de) MARSEILLE
SSP3992630 RTM 1 boulevard Ferdinand de Lesseps MARSEILLE	SSP3992669 Renault 83 avenue Cap Pinède (du) MARSEILLE
SSP3988682 Jean CHIARELLO lieu dit La Mousseline MARSEILLE	SSP3984355 Société Mobil Oil Française 144 avenue Alphonse Daudet MARSEILLE
SSP3984681 RAFFINERIE DE SOUFRE Ancien chemin de Cassis MARSEILLE	SSP3985332 Ets GAZAN 5 rue Guibal MARSEILLE
SSP3985555 Usine Schlosing boulevard Jourdan MARSEILLE	SSP3987011 Mr Lamy et Feraud Quartier Petites Crottes des MARSEILLE
SSP3987012 Nirès MARSEILLE	SSP3986923 BP Estaque MARSEILLE
SSP3987409 Marcel Riera Route nationale 8, ND Limite MARSEILLE	SSP3987413 Purfina Française Route nationale 7, La Calade MARSEILLE
SSP3987447 Pierre Zumino Route nationale 8 MARSEILLE	SSP3987738 CRASSIER ALUSUISSE avenue les Aygalades MARSEILLE
SSP3987846 SINTO 56 boulevard Acieries, des MARSEILLE	SSP3987971 Société de Métallurgie Générale Chemin Littoral MARSEILLE

SSP3988230 Société Provencale de distribution de chaleur (SPDC) MARSEILLE	SSP3988337 Garage Grondin 10 rue Desaix, Quartier Saint lazare MARSEILLE
SSP3988353 Société Provençale de distribution de chaleur Traverse Barasse (de la) MARSEILLE	SSP3988442 Laurenti Simone / Baunus et Pehlivanian 45 avenue Saint Jérôme MARSEILLE
SSP3988443 SNCF Prado MARSEILLE	SSP3988506 SARL Mediaco Véhicules Indutriels 522 Chemin Littoral (du) MARSEILLE
SSP3988546 Société SHELL Française Zone d'aménagement concertée Bourse (de la), Cours Belsunce MARSEILLE	SSP3988629 Postes de Marseille boulevard Strasbourg MARSEILLE
SSP3988644 Ensembleimmobilier "les Montouses" MARSEILLE	SSP3988658 Académie d'Aix-Marseille (CHU Nord-UER Médecine) boulevard Dramard MARSEILLE
SSP3988659 M. Roger BELLON Chemin de la Rose à la Grave MARSEILLE	SSP3988853 IBENE Patrice Traverse Cimetière (du) MARSEILLE
SSP3988991 M. BOIN Jacques _ TAC 56 boulevard Plombières (de) MARSEILLE	SSP3989031 15 boulevard David OLMER 15 boulevard OLMER David MARSEILLE
SSP3989052 Société des Eaux de Marseille MARSEILLE	SSP3989084 Brosserie Jeanne d'Arc Chemin Roy d'Espagne (du) MARSEILLE
SSP3989085 Lycée "La Floride" 54 boulevard Gay-Lussac MARSEILLE	SSP3989178 Société Bronzo // PIM'S CASS 3 Chemin Mouton (du) MARSEILLE
SSP3989368 17 avenue Général Leclerc (du) MARSEILLE	SSP3989380 Chemin MADRAGUE - VILLE MARSEILLE
SSP3989454 Société des Grands Travaux Hydrauliques Quartier l'estaque MARSEILLE	SSP3989476 Union des Industries de Produits Oléagineux (UNIPOL) boulevard Charles Meretti MARSEILLE
SSP3989478 ELF Distribution rue Aviateur Le Brix (de l') MARSEILLE	SSP3989505 SIDMAP Société industrielle de matières plastiques / Etablissement BOULAN 268 avenue de la Capelette MARSEILLE
SSP3989513 Société SODIM Chemin Saint-Louis (de) MARSEILLE	SSP3989514 13 rue Raymond Teissière MARSEILLE
SSP3989529 Société de Transformation de Papiers d'Emballage 344 boulevard National MARSEILLE	SSP3989530 Société des Pétroles SHELL-BERRE Chemin caillols (des) MARSEILLE
SSP3989557 SARL SEMABI Quartier Château Gombert MARSEILLE	SSP3989559 Société "Rose Pressing" Quartier La Rose MARSEILLE
SSP3989562 Léon BOTTAINI Quartier Clair Soleil MARSEILLE	SSP3989614 Jean-Christian BOUR Chemin Amaryllis (des) MARSEILLE
SSP3989619 Société des Pétroles SHELL-BERRE boulevard Briançon MARSEILLE	SSP3989681 Shell-Berre (ex ELF distribution) Chemin Sainte Marthe (de) MARSEILLE
SSP3989822 Sté SCOREX Gare SNCF de l'Estaque MARSEILLE	SSP3989848 Mr Paul SUZANNE Impasse Ulysse Gras MARSEILLE
SSP3989891 Sté "Saint-Marthe Automobile" Chemin Saint-Marthe (de) MARSEILLE	SSP3989984 Ets MAYAN-CHAUMERY Chemin Aygalades (des) MARSEILLE
SSP3990011 Station service B.P lieu dit SCI La Marguerite MARSEILLE	SSP3990087 Mme veuve JUVENON Antoinette 11 route Martigues (de) MARSEILLE
SSP3990823 Sté L'Entreprise Industrielle lieu dit Vallon Dol MARSEILLE	SSP3990880 SOMEDAT - groupe STVA (Société des Transports de Véhicules Automobiles) / ex. Sté MAT (Marseille Auto Transport) rue Pierre Dravet MARSEILLE
SSP3990942 Entreprise J. LEFEBVRE Quartier Saint Just- Campagne Signoret MARSEILLE	SSP3991039 Sté des Grands Travaux de l'Est boulevard Raffineries (des)- Le Canet MARSEILLE
SSP3991076 ETS PREMILLIEUX 21 rue Docteur Laënnec MARSEILLE	SSP3991146 Compagnie Française de Raffinage TOTAL Quartier Saint-Joseph MARSEILLE
SSP3991165 Centre Universitaire de St JEROME Zone d'aménagement concertée Château-Gombert MARSEILLE	SSP3991169 STE GENTY BIANCO route départementale 8 - La Viste MARSEILLE
SSP3991301 Laboratoire Interrégional de la Direction de la Consommation et de la Répression des Fraudes rue Géraniums (des) MARSEILLE	SSP3991469 STE LABO-service Provence 110 boulevard Collet (du) MARSEILLE
SSP3991639 STE GENTA PHARMACEUTICLAS EUROPE 163 avenue Luminy - Case 902 MARSEILLE	SSP3991643 CNRR UPR 0223 - Laboratoire de Microbiologie Marine 70 route Léon Lachamp MARSEILLE
SSP3991662 SA MOBIL OIL FRANCAISE 213 Chemin Sainte-Marthe MARSEILLE	SSP3991931 Claude Cantone Vernisseur 553 rue Saint-Pierre MARSEILLE
SSP3987403 Grawitz et Fils boulevard Michelet MARSEILLE	SSP3987404 M. de Boris rue Grignan MARSEILLE
SSP3987374 Laval et Cie Chemin vicinal 2 MARSEILLE	SSP3987375 Fonderie d'asphalte Roussel Père et fils Domaine Catalan du MARSEILLE
SSP3987376 Figueroa et Cie Quai Rouet du et de Saint Giniez MARSEILLE	SSP3987377 M. Ciran Quai Saint Giniez de MARSEILLE

SSP3987378 Fonderie de cloches Baudouin rue Callongue MARSEILLE	SSP3987379 Sté des Accumulateurs Tribelhorn avenue Joseph Vidal MARSEILLE
SSP3987381 Fonderie de fer Mignot 21 rue Hivers des MARSEILLE	SSP3987477 Boude et Robert Chemin vicinal Sainte Marguerite à Saint Loup de MARSEILLE
SSP3987478 Reynaud de Trets Quai Capelette de la MARSEILLE	SSP3987479 Verrerie Sardo H Chemin vicinal Sainte Marguerite à Saint Loup de MARSEILLE
SSP3987480 Louis Barthélémy Quai Sainte Marguerite MARSEILLE	SSP3987487 Usine Asseo (1906), Etienne Giraud - Fabrique de mèches de sûreté (1910) Vallon de Piscatoris MARSEILLE
SSP3987488 Duchateau et Panard Quai Sainte Marguerite MARSEILLE	SSP3990181 Société Française des Pétroles BP avenue Valdonne (de) et Avenue de Roubaix MARSEILLE
SSP3990497 Travaux Publics et Routiers Chemin Baume (de la) MARSEILLE	SSP3990612 Georges Laville avenue Maréchal Delattre de Tassigny (du) MARSEILLE
SSP3989915 TOTAL MARSEILLE	SSP3986975 Mrs Brunon et Ramonatxo Chemin Aygalades des MARSEILLE
SSP3986977 M. Carles Saint Louis MARSEILLE	SSP3987006 M. Mouren Quartier Bas Canet du MARSEILLE
SSP3987372 Vary et Cie Traverse Scierie de marbre de la MARSEILLE	SSP3987373 Paul Jallès et Cie Traverse Batonneau MARSEILLE
SSP3987385 Sté Sojyp 58 Fortin de Montredon MARSEILLE	SSP3987416 Cie Française de Raffinage Route nationale 559 MARSEILLE
SSP3987417 Alès Service boulevard Jean Moulin MARSEILLE	SSP3987418 SA Omnium National de Transports et d'Exploitation Routière Chemin Aygalades des MARSEILLE
SSP3987472 Desmarais Frères Total CFR avenue Toulon de MARSEILLE	SSP3987500 Sté Ricard boulevard Peupliers des MARSEILLE
SSP3987540 Teinturerie Industrielle avenue Château-Gombert de MARSEILLE	SSP3987976 Provence Polyesther MARSEILLE
SSP3987979 SA SAONYL-TELAX 249 avenue Aygalades MARSEILLE	SSP3987981 SA Tanker-Service MARSEILLE
SSP3987982 Tanker- Service MARSEILLE	SSP3988106 M. Edouard Giustarini 1 boulevard Peintures MARSEILLE
SSP3988145 Compagnie Française des Ferrailles Chemin Ruisseau Mirabeau MARSEILLE	SSP3988245 Chemin du Fontainieu, St Joseph, 13014 Marseille Chemin Fontainieu (du) MARSEILLE
SSP3988321 Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille et Société SERC Blouzi Ouest MARSEILLE	SSP3988774 SARL Carrosserie GUICHARD 5 rue Guichard MARSEILLE
SSP3989060 Monsieur NICAISE avenue Saint Renet, CD n°2 MARSEILLE	SSP3989092 M. Noël TRUPIANO 30 rue Guichard MARSEILLE
SSP3989835 Scté MILLIAT Frère Quartier La Montre MARSEILLE	SSP3989913 Mr Aldo RAFANO 63 boulevard Pins (des) MARSEILLE
SSP3989976 SA "Le Bec Fin" lieu dit La Gavotte MARSEILLE	SSP3990141 Société Méditerranéenne d'Exploitation Thermique Chemin Saint Loup (De)- La Fauvière MARSEILLE
SSP3990341 MATRAV SARL Manutention et Transports de Viande boulevard Viala MARSEILLE	SSP3990699 SARL TG Terrassement Zone d'activité Saint Marcel MARSEILLE
SSP3990814 Entreprise Guillery Chemin Vallon (du) Vallon de Toulouse MARSEILLE	SSP3990963 Travaux Souterrains avenue Victor MARSEILLE
SSP3991027 Entreprise Borel Valerian lieu dit Campagne Meynard MARSEILLE	SSP3991351 BOUDHAOUIA Khemares 4 rue Halle Delacroix MARSEILLE
SSP3991354 SA LEON VINCENT Port Autonome de Marseille, Hangar 19, Poste 4 MARSEILLE	SSP3991561 LNM Les Nouveaux Matériaux Technopôle de Château Gombert MARSEILLE
SSP3991660 STE ESSO SAF Chemin Sainte-Marthe MARSEILLE	SSP3992187 Société Copac Vrac poste 143 MARSEILLE
SSP3992622 Fabrique d'ammoniac 31 boulevard Vintimille (de) MARSEILLE	SSP3989049 Hossam ISMAIL La génetière MARSEILLE
SSP3991330 STE MONACI 157 Chemin Nerthe (de la) MARSEILLE	SSP3989464 Nouvelle Chaudière 162 boulevard Danielle Casanova MARSEILLE
SSP3989471 BENADY 2 Impasse Caravelle MARSEILLE	SSP3989486 Société des Pétroles SHELL BERRE Quartier du Lazaret MARSEILLE
SSP3989489 ABEL Marcel route Camions (des) MARSEILLE	SSP3989521 route de Saint Louis MARSEILLE
SSP3989634 Société des Pétroles SHELL-BERRE 293 Chemin Saint-Julien (de) MARSEILLE	SSP3991427 Communauté de Communes Marseille-Provence-Métropole 58 boulevard Charles Livon MARSEILLE

SSP3992664 Garage 16 rue Caravelle MARSEILLE	SSP3992665 Conserverie Miceli Frères 17 rue Caravelle MARSEILLE
SSP3987527 Usine Blain lieu dit Tête Noire La MARSEILLE	SSP3987444 Robert Jutheau boulevard Chypre de MARSEILLE
SSP3987445 Fabrique de Vernis Durif Quai Rouet du MARSEILLE	SSP3987442 Bernabo frères Quai Arenc d' MARSEILLE
SSP3987443 Claude Fabre Chemin Gare de la MARSEILLE	SSP3987528 SA l'Economique Route nationale 8bis de Marseille à Toulon MARSEILLE
SSP3987490 Sté Minium France, ex usine Alpina Chemin Millière à Saint Ment de la (ex ch vicinal n°29 de la Millière) MARSEILLE	SSP3987491 Usine de trituration Maurin et Cie Chemin Grande communication de Marseille à Aubagne de MARSEILLE
SSP3987492 Couillet Frères Valentine La MARSEILLE	SSP3987493 Marie Riboulet Quai Capelette de la MARSEILLE
SSP3987494 Entreprise de béton armé et maçonnerie JB Abeto Chemin Saint Loup à la Pomme de MARSEILLE	SSP3992650 MIDAS 258 avenue Roger Salengro MARSEILLE
SSP3987306 M. Lucci avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE	SSP3987322 SARL Marseille Mazout rue Jean-Louis Pic MARSEILLE
SSP3986904 Lucien Garcia 100 Gavotte La - RN538 MARSEILLE	SSP3987508 La Matière Plastique Ouvrée 1 Traverse Moulin du MARSEILLE
SSP3987509 Sté d'Electro-Chimie de la Barasse Barasse La MARSEILLE	SSP3987510 M. Taikian 73 Route nationale Rose de la MARSEILLE
SSP3987511 Mme Antrocoli Route nationale Barasse La MARSEILLE	SSP3986991 Massot boulevard National MARSEILLE
SSP3986992 Usine de trituration pour les articles de droguerie et épicerie boulevard Plombières de MARSEILLE	SSP3986993 Desmarais Frères Route nationale Aix d' MARSEILLE
SSP3987023 Louis Coulomb 168 Chemin Littoral du MARSEILLE	SSP3987024 dépôt d'essence de Mr Fontaine Route nationale 8 MARSEILLE
SSP3986996 Sté des Ets Delestrade 17 rue Paul MARSEILLE	SSP3986997 Isnard et Morcia Route nationale 8 MARSEILLE
SSP3986998 A. Carle Viste la MARSEILLE	SSP3986999 Arvieu Baptistin Route nationale 8, le Vallon MARSEILLE
SSP3987030 Régis Diaz 9 rue Pascal Gros MARSEILLE	SSP3987432 Anatole Ogier boulevard Burel MARSEILLE
SSP3987433 Frédéric Henri Vitalis Quai Arenc d' MARSEILLE	SSP3987434 Romagnino Saint Victor MARSEILLE
SSP3987436 Louis Esmieu Quai Cabucelle de la MARSEILLE	SSP3987437 François Garcin boulevard Saint Jean MARSEILLE
SSP3987438 M. Bielle Joliette la MARSEILLE	SSP3987439 Sté La Néroline route Nerthe de la MARSEILLE
SSP3987440 Eugène Desbief Quai Riaux de MARSEILLE	SSP3987441 Sté de Soudure Autogène du Sud-Est bassin de remisage MARSEILLE
SSP3986920 Sté kodak-Pathé avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE	SSP3986956 Esso-standard avenue Arenc d' MARSEILLE
SSP3986957 Sté des travaux et industries maritimes avenue Maxime MARSEILLE	SSP3986958 SA des consommateurs de pétrole Chemin Littoral du MARSEILLE
SSP3986959 Shell Quai pêcheurs des MARSEILLE	SSP3986960 Shell boulevard Paris de MARSEILLE
SSP3987003 M. Argème rue Jouven de MARSEILLE	SSP3987004 Mrs Cayer et Monnier Canet Le MARSEILLE
SSP3986970 Frédéric Maigron Cabucelle La MARSEILLE	SSP3986971 Ets Charles Buboïs-Usine de produit chimique Couture Traverse Moulin du MARSEILLE
SSP3986988 M. Roura Chemin Sainte Marthe de MARSEILLE	SSP3987008 Aimé Trouin Traverse Madrague de la, ex ch vicinal MARSEILLE
SSP3987014 m Roux Quartier Saint Barthélémy MARSEILLE	SSP3987015 fonderie de cuivre Bonnefoy Bassin de Carénage n°1 MARSEILLE
SSP3987016 raffinerie de soufre 338 avenue Arenc d' MARSEILLE	SSP3987018 Sté Gal de transbordement maritime Traverse Santi MARSEILLE
SSP3987019 Sté anayme des Tuyaux à joints parrallèles (SA TJP) rue Ruisseau Mirabeau du MARSEILLE	SSP3987020 M Claudius 114 Chemin Saint Lazare de MARSEILLE
SSP3987078 Fonderie de fer Minvielle 15 boulevard Dahuoch MARSEILLE	SSP3987079 Mr Vaglietti Candide 15 boulevard Ferrand MARSEILLE

SSP3987080 atelier de trituration de minerais 63 rue Bafia Perier MARSEILLE	SSP3987519 Manufacture Béyont Quatre chs du Merlan Les MARSEILLE
SSP3987520 Fabrique Pellegrin Quai Saint Just MARSEILLE	SSP3987521 Fabrique de vernis André Saint Just MARSEILLE
SSP3987522 Verrerie Dupuis route Olives des MARSEILLE	SSP3987292 SADEG 15 Quai Arenc d' - îlot 40 MARSEILLE
SSP3987329 Sté Korsia-Revel boulevard Capitaine de Gèze MARSEILLE	SSP3987523 Reynaud de Trets Quai Chartreux des MARSEILLE
SSP3987525 Desmarais Frères 8 Route nationale Toulon de MARSEILLE	SSP3987526 Sté Provençale des Lubrifiants Nationaux Prolub Quai Pomme de la MARSEILLE
SSP3987360 Sté Marseillaise de Mécanique de Précision Traverse Valette MARSEILLE	SSP3987362 Sté Shell Française avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE
SSP3987524 Verreries du Midi route Olives des MARSEILLE	SSP3987389 M. Courches Quai Mazargues de MARSEILLE
SSP3987390 M. Bricher Quai Rouet du MARSEILLE	SSP3987391 Cartier Fils et Cie Quai Saint Lambert MARSEILLE
SSP3987392 M. Weiss Madrague de Montredon MARSEILLE	SSP3987393 Louis et Achille Daniel Quai Montredon de MARSEILLE
SSP3987394 Auguste Allègre Quai Rouet du MARSEILLE	SSP3987395 M. Rampal Quai Lambert MARSEILLE
SSP3987396 MM Julien-Sauve et Amayer Quai Attaque de l' MARSEILLE	SSP3987397 M. Lombard 8 rue Lalande MARSEILLE
SSP3987398 Cohen Fils rue Benetti MARSEILLE	SSP3987399 Dauré et Cie Quai Rouet du MARSEILLE
SSP3987400 Féraud cadet avenue Prado du MARSEILLE	SSP3987430 Imer, Fraissinet, Baux rue Crottes des MARSEILLE
SSP3987431 Raffinerie de soufre Quai Belle de Mai MARSEILLE	SSP3987448 Icardi Frères 4 rue Lirany de (?) MARSEILLE
SSP3987449 Atelier Cocheril Léon 101 boulevard Saint Charles MARSEILLE	SSP3987451 Victor Mourou boulevard Maurin MARSEILLE
SSP3987452 Les Acières de Longwy Quai Canet du MARSEILLE	SSP3987473 Savonnerie Gubernatis 20 Chemin Saint Tronc de MARSEILLE
SSP3987475 Gueit et Moreau / anc.Verrerie Queylard avenue Capelette (de la) MARSEILLE	SSP3987476 Bellier Constant boulevard Saint Jean MARSEILLE
SSP3987501 Sté Générale des Huiles de Pétrole 21 nouvelle route de Cassis MARSEILLE	SSP3987502 Sté La Galvanisation de Provence route Valentine (de La) MARSEILLE
SSP3987503 Sté Shell Française route Cassis de MARSEILLE	SSP3987504 Léon Sarrazin avenue Poilus des MARSEILLE
SSP3987505 Tuileries de St Marcel lieu dit Mère La MARSEILLE	SSP3988650 Syndicat des Copropriétaires de la Résidence "Le Mail" boulevard Jourdan Prolongé MARSEILLE
SSP3988111 Foresta 216 boulevard Henri Barnier, MARSEILLE	SSP3988112 Université Aix-Marseille boulevard Pierre Dramard MARSEILLE
SSP3988117 M. Gabriel Desira et Pierre Perez / M. Mallia 64 Chemin Parette (de la) MARSEILLE	SSP3988118 Sercoma Gare Marseille le Canet MARSEILLE
SSP3988119 PTT 31 Traverse Moulin à Vent MARSEILLE	SSP3988524 M. Victor AROUTUNIAN 2 Impasse Caravelle MARSEILLE
SSP3988576 Société Marseillaises d'Habitations Chemin Sant Loup, Ensemble immobilier "La Marguerite" (Sainte Marguerite) MARSEILLE	SSP3988579 Société d'administration d'Immeuble SITG Immeuble "La Grognarde" à la Pomme MARSEILLE
SSP3990432 Auguste Martini lieu dit Chemin de Morgiou MARSEILLE	SSP3990509 Toma J Chemin Rolane (La)- Saint Loup MARSEILLE
SSP3990513 Entreprise Truchetet et Tansi lieu dit Estaque (L') MARSEILLE	SSP3990599 SA d'Exploitation des Mines de Soufre de Provence Chemin Treille (De La) MARSEILLE
SSP3990604 Mr Elie Chouraqui lieu dit Jas Segond MARSEILLE	SSP3990651 Mrs Gallan Julien et Victor 59 Traverse Viaduc (Du) MARSEILLE
SSP3990902 F GARDIOL lieu dit Vallon Dol MARSEILLE	SSP3990924 Sté Nouvelle d'Exploitation de Carrière Parousse (La) MARSEILLE
SSP3990935 Sté Générale d'Explosif Cheddites lieu dit Chemin des Pionniers MARSEILLE	SSP3990968 Entreprise Incherman boulevard Noël MARSEILLE
SSP3990972 Construction Moderne Française lieu dit Camp Timon David- La Viste MARSEILLE	SSP3990980 Industrielle de Travaux route Bassin MARSEILLE
SSP3992520 S.A.R.L. Polytranservices 25 rue Orient (d') MARSEILLE	SSP3990619 B Glories et Compagnie lieu dit Domaine de Luminy MARSEILLE

SSP3988137 Lafarge MARSEILLE	SSP3988130 Gherzo Frères SA MARSEILLE
SSP3988690 Metro-Press MARSEILLE	SSP3986961 Jean Corboriou Rampe du Cap Pinède MARSEILLE
SSP3990038 Sté ANPAL 5 boulevard Chemin Guieu (du) MARSEILLE	

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

410 mètres	
SSP000477101 Ecole primaire Révolution	<i>La qualité des milieux au droit du groupe scolaire a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (ancien garage automobile et station-service BASIAS PAC1300548 et une ancienne savonnerie BASIAS PAC1302063) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit de l'établissement ont mis en évidence que des composés volatils (BTEX, hydrocarbures aliphatiques et aromatiques) ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.</i>
430 mètres	
SSP000478601 Ecole maternelle Pommier	<i>La qualité des milieux au droit du groupe scolaire a potentiellement été influencée par d'anciennes activités (ancienne savonnerie BASIAS PAC1300514) recensées dans l'environnement de l'établissement. Les investigations réalisées dans le cadre de la démarche « établissements sensibles » (http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-Etablissements-Sensibles.html) au droit de l'établissement ont mis en évidence que des composés volatils (toluène, xylènes, tétrachloroéthylène et trichloroéthylène) ont été quantifiés dans l'air des sols et l'air sous dalle de certains bâtiments. Toutefois, les aménagements actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Les diagnostics et études réalisées permettent de conclure que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Néanmoins, des anomalies ont été mises en évidence et si des aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés il faudrait vérifier la compatibilité des projets avec l'état des sols.</i>

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

83 Boulevard de Plombières 13003 Marseille		374 mètres
Total Marketing France	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006413753	



Préfecture : Bouches-du-Rhône
Commune : MARSEILLE 03

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

117 Rue Ioubon
13003 MARSEILLE 03

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/10/2024	08/10/2024	20/01/2025	06/02/2025	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/09/2024	04/09/2024	16/12/2024	21/12/2024	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	17/08/2022	17/08/2022	19/09/2022	12/10/2022	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2021	05/10/2021	15/10/2021	17/10/2021	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/10/2019	23/10/2019	30/10/2019	31/10/2019	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/11/2012	11/11/2012	20/02/2013	28/02/2013	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/10/2012	26/10/2012	20/02/2013	28/02/2013	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/11/2008	02/11/2008	10/05/2010	13/05/2010	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	21/10/2009	22/10/2009	10/12/2009	13/12/2009	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	16/09/2009	16/09/2009	10/11/2009	14/11/2009	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	14/12/2008	14/12/2008	17/04/2009	22/04/2009	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/09/2004	12/09/2004	11/01/2005	01/02/2005	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	19/09/2000	19/09/2000	06/11/2000	22/11/2000	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	20/10/1999	21/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	07/09/1998	07/09/1998	29/12/1998	13/01/1999	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/10/1997	06/10/1997	12/03/1998	28/03/1998	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	21/08/1995	23/08/1995	08/01/1996	28/01/1996	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/06/1992	24/06/1992	04/02/1993	27/02/1993	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	13/10/1991	14/10/1991	21/09/1992	15/10/1992	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/09/1991	26/09/1991	21/08/1992	23/08/1992	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/09/1991	12/09/1991	21/08/1992	23/08/1992	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/09/1989	11/09/1989	08/01/1990	07/02/1990	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/02/1989	26/02/1989	13/06/1989	21/06/1989	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1988	05/10/1988	20/04/1989	13/05/1989	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	14/01/1987	14/01/1987	02/12/1987	16/01/1988	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	11/01/1987	11/01/1987	02/12/1987	16/01/1988	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/08/1986	27/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/04/2023	30/06/2023	18/06/2024	02/07/2024	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/04/2022	30/09/2022	03/04/2023	03/05/2023	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/06/2021	30/09/2021	11/07/2022	26/07/2022	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/06/2020	30/09/2020	18/05/2021	06/06/2021	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/07/2019	30/09/2019	28/07/2020	03/09/2020	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/07/2017	30/09/2017	10/07/2018	27/07/2018	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/07/2016	30/09/2016	25/07/2017	01/09/2017	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/01/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/01/2008	31/03/2008	16/10/2009	21/10/2009	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/01/2007	31/03/2007	07/08/2008	13/08/2008	☐ OUI ☐ NON

Sécheresse	01/07/2006	30/09/2006	11/06/2008	14/06/2008	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/01/2006	31/03/2006	11/06/2008	14/06/2008	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/07/2005	30/09/2005	11/06/2008	14/06/2008	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/01/2005	31/03/2005	11/06/2008	14/06/2008	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/07/2004	30/09/2004	11/06/2008	14/06/2008	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/01/2004	31/03/2004	11/06/2008	14/06/2008	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	20/12/2005	31/12/2005	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/01/2002	30/06/2002	25/08/2004	26/08/2004	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/01/1998	30/06/1998	27/12/2000	29/12/2000	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/01/1992	30/06/1993	27/12/2000	29/12/2000	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	25/01/1993	07/02/1993	☐ OUI ☐ NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI ☐ NON

Etabli le :

15/04/2025

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.georisques.gouv.fr**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

Attestation de certification



Accréditation
n°4-0557
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr



N° de certification
B2C 0255

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

David FREGE

Dans les domaines suivants :

Amiante sans mention : Secteur B : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenu le : 03/07/2022**Valable jusqu'au** : 02/07/2029*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Amiante avec mention : Secteur Bbis : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenu le : 03/07/2022**Valable jusqu'au** : 02/07/2029*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Plomb sans mention : Secteur A : Certification de personnes réalisant des constats de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenu le : 06/08/2022**Valable jusqu'au** : 05/08/2029*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE sans mention : Secteur D : certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique

Obtenu le : 25/11/2022**Valable jusqu'au** : 24/11/2029*

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Certification DPE avec mention : Secteur Dbis : certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'immeubles ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation

Obtenu le : 25/11/2022**Valable jusqu'au** : 24/11/2029*

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenu le : 24/04/2024**Valable jusqu'au** : 23/04/2031*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Gaz : Secteur E : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures de gaz

Obtenu le : 06/03/2024**Valable jusqu'au** : 05/03/2031*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Termites : Secteur C : certification des personnes réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment, en métropole

Obtenu le : 15/10/2023**Valable jusqu'au** : 14/10/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 01 juillet 2024

Responsable Qualité
SCHNEIDER Sandrine

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

Attestation d'indépendance et d'impartialité

Je, soussigné David FREGE, président de la SAS Adk Diag 13, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à la bonne réalisation des prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises pour mener à bien leurs missions ;
- Avoir souscrit une assurance en responsabilité civile et professionnelle permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission et notamment :
- N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1^{er} de la loi n° : 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
- Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

Marseille, le 01/01/2025





ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n: 10592956604

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnosticteur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que :

ADK DIAG 13
123 traverse parangon
13008MARSEILLE
Adhérent n°115

A adhéré par l'intermédiaire de **LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17,** au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°**10592956604**,

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, ***sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.***

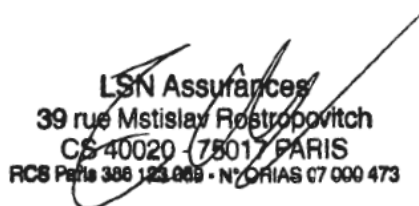
Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 12/12/2024
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :


LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS 40020 - 75017 PARIS
RCS Paris 386 123 069 - N° ORIAS 07 000 473

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Liste des activités garanties

Sous réserve de disposer des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel. (C = certification de compétence / F = attestation de formation / AC = accréditation / A = Agrément).

CATEGORIE 1 couvrant les activités couramment exercées par les diagnostiqueurs immobiliers.

- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE sans mention), **C**
- Diagnostic de performance énergétique des maisons individuelles (DPE sans mention), **C**
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) (plomb sans mention), **C**
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (amiante sans mention), **C**
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante sans mention), **C**
- Dossier technique amiante (amiante sans mention), **C**
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment, **C**
- Etat parasite, insectes xylophages et champignons lignivores dont Mérule, **C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites.**
- Diagnostic Mérule **F** (car non pris en compte dans la certification Termites)
- L'état de l'installation intérieure de gaz, **C**
- L'état de l'installation intérieure d'électricité, **C**
- L'état d'installation d'assainissement non collectif, **F**
- Assainissement collectif, **F**
- L'état des risques et des pollutions (ERP),
- L'Etat des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL),
- L'information sur la présence d'un risque de mérule,
- Certificats de surface – Bien à la vente (Loi Carrez), **F**
- Certificats de surface – Bien à la location (Loi Boutin), **F**
- Vérifications de conformité de la sécurité des piscines,
- Document Unique d'évaluation des risques pour syndics de copropriété,
- Diagnostic humidité,
- Etats des lieux locatifs (des parties privatives),
- Assistance à la livraison de biens neufs,
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance,**
- Certificat de logements décents, Normes d'habitabilité [notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de Robien, Scellier, Prêts conventionnés – prêts à taux zéro –, **F**
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la RT 2012. **C** (DPE sans mention)
- DPE en vue de l'obtention d'un Prêt à taux zéro (DPE sans mention), **C**
- Vérification de l'installation électrique du logement dans le cadre du télétravail, **C**
- Le carnet d'information du logement (CIL),
- Les Plans et Croquis de l'Avant-Projet Sommaire (APS), **à l'exception de toute activité de conception et de réalisation de travaux**
- L'état des arrêtés pris au titre de la police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations (titre Ier du livre V du CCH),
- Certificat attestant la conformité de l'appareil de chauffage au bois aux règles d'installation et d'émission fixées par le représentant de l'Etat dans le département.
- Mesurage de la surface au sol des locaux tertiaires, **F**
- Audit énergétique, **C**

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

CATEGORIE 2 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités de la catégorie 1

- Audit énergétique pour copropriété, **F**
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE avec mention), **C**
- DPE projeté pour les Maisons individuelles (sans mention)
- DPE projeté pour les immeubles collectifs (avec mention)
- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP) (plomb avec mention), **C**
- Constat après travaux Plomb, **C** (sans mention)
- Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb, **C** (sans mention)
- Recherche de plomb avant travaux, avant démolition (CREP avec ou sans mention), **C**
- Diagnostic du plomb dans l'eau,
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante avec mention), **C**
- Constat visuel amiante de première et seconde restitution après travaux, **C** (amiante avec mention),
- Dossier technique amiante (amiante avec mention), **C**
- Diagnostic amiante avant démolition, **C** (avec mention)
- Diagnostic amiante avant travaux (RAAT), **F SS4** et quantification du volume de matériaux et produits contenant de l'amiante, **F**
- Bilans thermiques : par infiltrométrie et ou thermographie infrarouge,
- Réalisation de tests d'infiltrométrie et ou thermographie infrarouge selon le cahier des charges RT 2012, **F**
- Légionellose **sauf exclusions ci-après**,
- Diagnostic accessibilité handicapé dans les établissements recevant du public, (ERP, IOP, Y), **F**
- Diagnostic radon, **F**
- Dépistage radon, **A** (Autorité de Sûreté Nucléaire)
- Calcul des millièmes de copropriété et état descriptif de division. **F**
- Diagnostic Technique Global (DTG), **F BAC+3** dans le domaine Technique du Bâtiment ou **VAE équivalente**, **sous les réserves suivantes** :
 - L'adhérent exerce le diagnostic technique global tel que prévu par l'article L 731-1 du code de la construction et de l'habitation,
 - L'adhérent dispose des compétences prévues par le décret 2016-1965 du 28 décembre 2016,
 - Dont l'activité ne peut **en aucun cas** être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.
- Projet de Plan Pluriannuel des Travaux du bâtiment, **F BAC+3** dans le domaine Technique du Bâtiment ou **VAE équivalente**.

Cette activité ne peut **en aucun cas** être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.

Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée.